

Démocratie

Le terme **démocratie**, du grec ancien δημοκρατία / *dēmokratía*, combinaison de δῆμος / *dēmos*, « territoire » (de *daiesthai*, « partager ») puis « peuple » (en tant qu'ensemble de tous les citoyens de la cité), et *kratein* (« commander »), désigne à l'origine un régime politique dans lequel tous les citoyens participent aux décisions politiques au moins par le vote. Il désigne aujourd'hui tout système politique dans lequel le peuple est souverain. Par extension, la démocratie peut aussi qualifier une forme de société, la manière de se gouverner qu'adopte une organisation ou encore un système de valeurs.

Cependant, elle reste susceptible d'interprétations différentes, aussi bien quant à la signification concrète de la souveraineté populaire que pour son application pratique, par exemple selon que la démocratie est directe (le peuple vote les lois) ou représentative (le peuple élit des représentants qui votent les lois). Cette difficulté d'interprétation apparaît clairement au regard de la diversité des régimes politiques qui se sont revendiqués ou se revendiquent comme démocratie. Ainsi, la distinction entre ce qui est une démocratie et ce qui n'en est pas est toujours en débat.

Jean-Jacques Rousseau considère par exemple que la démocratie ne peut être que directe : « La souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée ; elle consiste essentiellement dans la volonté générale et la volonté générale ne se représente point »¹. Pour John Dewey (1859–1952), philosophe américain, celle-ci est avant tout une manière de vivre².

On fait également une distinction entre la notion de « peuple » et celle plus restrictive de « citoyens » : tous les membres du peuple ne sont pas automatiquement des citoyens.

La démocratie peut être aussi définie par opposition, notamment dans la classification d'Aristote et de Polybe :

- aux systèmes monarchiques, où le pouvoir est détenu par un seul (μόνος/*monos* = seul, unique).
- aux systèmes oligarchiques, où le pouvoir est détenu par un groupe restreint d'individus (ὀλίγος/*oligos* = en petite quantité, peu abondant).



La République instruisant la Démocratie (statue du Père-Lachaise, division 65).

- aux systèmes de dictature ou de tyrannie. Karl Popper, par exemple, considère qu'un régime est démocratique s'il permet aux citoyens de contrôler ses dirigeants et aussi de les évincer sans recourir à la violence. Karl Popper a présenté cette théorie dans plusieurs ouvrages dont *La leçon de ce siècle*³ et *Toute vie est résolution de problèmes*⁴. En démocratie, le problème n'est pas de savoir « qui doit gouverner » mais « comment empêcher ceux qui ont le pouvoir d'en abuser ». Le peuple a le pouvoir et le devoir d'évaluer les dirigeants, mais il est impossible que tout le monde dirige en même temps.
- aux systèmes aristocratiques, où le pouvoir est détenu par ceux considérés comme « les meilleurs »⁵. Francis Dupuis-Déri considère qu'en France ou aux États-Unis au xviii^e siècle, l'aristocratie héréditaire (sous le régime monarchique) a été remplacée par une aristocratie élue : selon lui, l'élection, mécaniquement, consiste à choisir les meilleurs d'entre nous pour des fonctions qui exigent des connaissances, et elle est une procédure d'auto-expropriation du pouvoir par les citoyens, qui le confient aux élus⁶.

Par ailleurs, le terme de démocratie ne se réfère pas uniquement à des formes de gouvernement, mais peut aussi désigner une forme de société ayant pour valeurs l'égalité et la liberté (c'est notamment l'usage qu'en fait Alexis de Tocqueville, qui s'attache plus aux dimensions culturelles et psychologiques qu'au système politique en lui-même)⁷.

Sommaire

Recensement des démocraties

Typologie des démocraties

Démocratie directe

Démocratie indirecte ou représentative

Régime parlementaire

Régime présidentiel

Régime semi-présidentiel ou régime mixte

Régime d'Assemblée

Démocratie libérale

Citoyenneté et droit de vote

Démocratie par tirage au sort

Systemes mixtes

Démocratie semi-directe

Démocratie participative

Démocratie liquide

Cyberdémocratie

Expressions voisines

Histoire

Origines

Cités-États sumériennes

Inde ancienne

Antiquité méditerranéenne

Moyen Âge

Du XVII^e au XIX^e siècle

XX^e siècle et XXI^e siècle

La fin de l'URSS et des démocraties populaires liées

Les « révolutions arabes »

Histoire de l'idée de démocratie

Les philosophes grecs et la notion de démocratie

Égalité arithmétique et égalité géométrique

Incapacité du peuple à bien gouverner

Aristote : le juste milieu et l'intérêt général

La notion de démocratie dans la philosophie moderne

Tocqueville : l'égalité des conditions et le risque de tyrannie de la majorité

La notion de démocratie dans la pensée contemporaine

Karl Popper, la société ouverte

Castoriadis, le projet d'autonomie

Claude Lefort : démocratie, régime de l'indétermination et de la division assumée

Définition de la démocratie par Paul Ricœur

Polymorphisme de la démocratie

Critiques

Incapacité des citoyens à gouverner, ignorance et inexpérience des masses

Critique de la démocratie représentative

Critique marxiste de la « démocratie bourgeoise »

Le régime représentatif, une « oligarchie libérale » plutôt qu'une démocratie

La démocratie comme encadrement des masses

La démocratie et son « chien de garde »

Contrôle démocratique de l'information

La démocratie comme dictature de la majorité

Crise contemporaine de la démocratie

La démocratie comme particularité occidentale

Renouveau de l'idée de démocratie

L'avenir pour la démocratie

Le courage en démocratie

Notes et références

Notes

Références

Voir aussi

Articles connexes

Bibliographie

Classique

Contemporaine

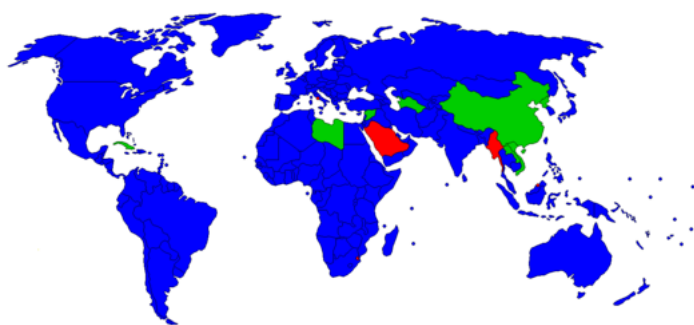
Liens externes

Recensement des démocraties

Dans son rapport *Guerre et paix au xxi^e siècle*, l'institut Human Security Report Project⁸ opère en 2005 une classification des régimes (dans le but de démontrer le rapport entre respect des droits humains et démocratie, entre autres). Il distingue trois catégories de régimes :

- démocraties ;
- anocraties (régimes en transition ou aux institutions instables) ;
- régimes autoritaires.

Étant donnée la multiplicité des critères invoqués par les régimes pour revendiquer leur appartenance à la démocratie, l'institut retient un faisceau d'indices (établissant un score de régime politique, « *polity score* » en anglais) pour évaluer la qualité des institutions et des processus politiques. Ce sont en particulier :



Cette carte montre les gouvernements se réclamant (ou non) de la démocratie, juin 2006.

- Gouvernements se déclarant démocratiques et permettant l'existence de groupes d'opposition, du moins en théorie.
- Gouvernements se déclarant démocratiques mais ne permettant pas l'existence de groupes d'opposition.
- Gouvernements ne se revendiquant aucunement en tant que démocratie.

- la manière dont est recruté l'exécutif (élection, nomination, pouvoir héréditaire, libre arbitre des électeurs...) ;
- les moyens de contrôle sur l'action de l'exécutif (autres pouvoirs : législatif et judiciaire...) ;
- la manière dont est traitée la concurrence politique (opposition des partis politiques, contre-pouvoirs comme la presse ou l'opinion publique...).

Selon ses calculs, il y aurait, en 2005, 88 démocraties dans le monde (seuls les pays de plus de 500 000 habitants sont comptabilisés), sachant que l'ONU reconnaît 195 États aujourd'hui. Le nombre de démocraties a significativement progressé depuis 1946. En effet, à cette date, on ne comptait que vingt démocraties⁹ sur les 72 États reconnus alors. Ce progrès est dû notamment à la fin de la Guerre froide (démocratisation des pays de l'Europe de l'Est) et à la démocratisation du continent sud-américain depuis la fin des années 1980.

L'organisation non gouvernementale Freedom House publie aussi chaque année une carte des libertés dans le monde, prenant en compte des critères démocratiques tels que l'organisation d'élections libres ou la liberté de la presse. Dans son rapport de 2018, l'ONG estime que 45 % des pays sont libres, représentant 39 % de la population mondiale¹⁰.

Bien que la Chine soit, de manière officielle, gouvernée par les instances du Parti communiste chinois, parti unique de fait, le pays pratique un pluralisme officiel. Chaque année, huit partis sont représentés à la Conférence consultative politique du peuple chinois^{11,12}.

Typologie des démocraties

Le terme « démocratie » désigne à l'origine un régime politique dans lequel tous les citoyens participent aux décisions politiques par le vote, le terme « citoyen » excluant notamment les femmes, les esclaves, les enfants et les étrangers. Dès le v^e siècle av. J.-C., Périclès rappelle ce principe dans son célèbre discours : « nous intervenons tous personnellement dans le gouvernement de la cité au moins par notre vote […] »^{4,13}.

La démocratie est devenue un système politique dans lequel la souveraineté est attribuée aux citoyens qui l'exercent de façon :

- directe lorsque les citoyens adoptent eux-mêmes les lois et décisions importantes et choisissent eux-mêmes les agents d'exécution, généralement révocables. On parle alors de démocratie directe ;
- indirecte lorsque des représentants sont tirés au sort ou élus par les citoyens, pour un mandat non-impératif à durée limitée, durant lesquels ils ne sont généralement pas révocables par les citoyens. On parle alors de démocratie représentative ;
- semi-directe dans le cas de démocraties indirectes dans laquelle les citoyens sont cependant appelés à statuer eux-mêmes sur certaines lois, par les référendums, qui peuvent être soit un référendum d'initiative populaire, soit une possibilité de mettre un véto à un projet de loi, soit une proposition de projet de loi.

Démocratie directe

Dans la démocratie directe, le pouvoir est exercé directement par les citoyens, sans l'intermédiaire d'organes représentatifs. Selon les lieux et les époques, la démocratie directe désigne différentes formes de gouvernement ou d'association politique, dans lesquels la population prépare et propose des lois, puis décide leur adoption et leur application. Athènes en est un exemple : les citoyens réunis dans l'assemblée ordinaire de l'Ecclésia se réunissent quatre

fois par prytanie^{N 1}, votent la guerre et la paix, tirent au sort des magistrats aux fonctions administratives et exécutives, et les magistrats dont la fonction nécessitent une expertise sont élus et révocables par les citoyens. Ceux-ci votent également l'ostracisme, c'est-à-dire la possibilité de bannir un citoyen pendant dix ans. Les décisions sont précédées de débats et prises par majorité à main levée. D'autres assemblées (Boulè, Héliastes et Aréopage) contrôlent le bon déroulement du travail législatif et judiciaire¹⁴.

D'autres exemples jalonnent l'histoire, généralement dans le cadre d'un exercice local du pouvoir. C'est le cas depuis le xvii^e siècle en Nouvelle-Angleterre, au travers des assemblées communales, où la population des communes réunie en assemblée décide des lois, impôts et budget. Les cantons suisses d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de Glaris en sont des exemples, notamment au travers des communautés rurales (Landsgemeinde en suisse allemand), où les élections des représentants ont lieu à main levée. La Commune de Paris ou les régions du Chiapas (Mexique) gérées par le mouvement zapatiste sont aussi généralement considérées comme des expérimentations de la démocratie directe.

Des procédures décisionnelles spécifiques sont associées à la démocratie directe, par exemple le référendum, dont le référendum d'initiative populaire, les assemblées populaires, le mandat impératif, qui encadre strictement un individu élu dans ses actions, limitées dans leur durée et dans leur contenu, et la révocabilité des élus.

Par ailleurs, l'idée de démocratie directe est souvent associée à celle d'autogestion, particulièrement lorsqu'elle se rapporte au domaine économique de la production. Ainsi, le communisme de conseils, et plus généralement nombre de théories libertaires, anarchistes et syndicalistes révolutionnaires sont rapportées à celles de la démocratie directe. De ce fait, les soviets de Russie, jusqu'en 1917, l'Espagne de 1936, ou les conseils ouvriers (par exemple en Allemagne et en Italie au début du xx^e siècle, ou en Hongrie en 1956) sont considérés comme des expériences de démocratie directe.

Démocratie indirecte ou représentative

Dans une démocratie représentative, les citoyens élisent des représentants qui sont chargés d'établir les lois ou de les exécuter. Elle est devenue au fil du temps, dans le langage courant et par abus de langage, synonyme du terme de démocratie tout court. Cela est notamment dû au fait qu'il s'agit de la forme de démocratie la plus répandue dans le monde contemporain et que des candidats aux élections comme Andrew Jackson aux États-Unis, au milieu du xix^e siècle, se sont réapproprié le terme⁶. Une des raisons de cette réduction de sens pourrait également être que les élites se sentent menacées par l'égalité économique généralement associée à la démocratie directe⁶. Pour la même raison, démocratie représentative et démocratie tout court sont aussi souvent assimilées à la démocratie libérale et à la démocratie parlementaire. Étienne Chouard et Francis Dupuis-Déri vont plus loin et dénoncent un retournement sémantique du mot démocratie, qui désignerait en fait selon eux « son strict contraire », c'est-à-dire l'élection^{15,5}.

Avant le milieu du xix^e siècle, le régime représentatif renvoyait le plus souvent à l'idée de république (même si ce régime existait également en monarchie constitutionnelle), et se distinguait de la notion de démocratie, celle-ci désignant alors le système de gouvernement de la démocratie directe¹⁶. Emmanuel-Joseph Sieyès par exemple distinguait nettement démocratie et régime représentatif : « Les citoyens qui se nomment des représentants [...] n'ont pas de volonté particulière à imposer. [...] S'ils dictaient des volontés ce ne serait plus cet État représentatif, ce serait un État démocratique »¹⁷.

Au sein d'une démocratie représentative, tous les dépositaires du pouvoir ne sont pas

nécessairement élus par le suffrage citoyen. Ils peuvent être nommés par le chef de l'État, comme le Premier ministre ou les préfets en France. De même, les juges et magistrats français ne sont pas non plus élus.

Ce type de démocratie indirecte connaît plusieurs variantes distinctes détaillées dans les sections qui suivent.

Régime parlementaire

Dans les démocraties à régime parlementaire, le Gouvernement est responsable devant le Parlement, duquel il est généralement issu. Le parlement peut donc le destituer en recourant à une motion de censure, dont les modalités varient en fonction des pays. En contrepartie, le gouvernement, responsable de l'exécutif, peut dissoudre l'Assemblée, responsable des lois. S'il y a donc bien séparation des pouvoirs dans un régime parlementaire, celle-ci est souple du fait du contrôle réciproque entre exécutif et législatif.

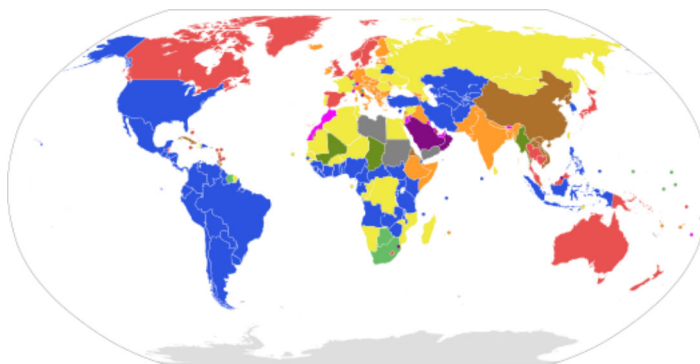
On distingue les régimes parlementaires monistes et dualistes. Le premier désigne les régimes dans lesquels le gouvernement n'est responsable que devant le parlement et non devant le Chef de l'État (celui-ci joue un rôle minime). Dans le régime dualiste, le gouvernement est responsable à la fois devant le parlement et le chef de l'État.

Régime présidentiel

À l'inverse du régime parlementaire, le régime présidentiel se caractérise par une séparation des pouvoirs plus stricte. Il s'agit d'un régime représentatif dans lequel le pouvoir exécutif n'a pas de responsabilité politique devant le pouvoir législatif, ce qui signifie que ce dernier ne peut pas le destituer. À l'inverse, le chef de l'État (qui y est aussi chef du Gouvernement), élu au suffrage universel direct ou indirect, dispose de moins de pouvoir sur le Parlement que dans un régime parlementaire, n'ayant pas la possibilité de le dissoudre. Aux États-Unis, principal pays dont le régime est véritablement présidentiel, le Président dispose d'un droit de veto sur les textes de lois.

Régime semi-présidentiel ou régime mixte

Un régime semi-présidentiel est un régime représentatif ayant à la fois des caractéristiques du régime parlementaire et du régime présidentiel.



Régimes politiques dans le monde (2021)

Républiques

- Républiques à régime présidentiel
- Républiques à régime présidentiel liées à un régime parlementaire
- Républiques à régime semi-présidentiel
- Républiques à régime parlementaire
- Républiques où la constitution n'accorde le droit à gouverner qu'à un parti unique ou un parti dominant

Monarchies

- Monarchies constitutionnelles dans lesquelles le monarque n'exerce pas le pouvoir
- Monarchies constitutionnelles dans lesquelles le monarque exerce la majorité des pouvoirs, souvent avec un parlement disposant de faibles pouvoirs
- Monarchies absolues

Autres

- Autres systèmes (gouvernements provisoires)

C'est le cas de la V^e République française, dans laquelle le chef de l'État est élu au suffrage universel direct, nomme le Premier ministre et, sur proposition de ce dernier, nomme les autres membres du gouvernement ou met fin à leurs fonctions. Le président de la République ne peut mettre fin aux fonctions du Premier ministre que si celui-ci présente la démission du gouvernement. Il peut dissoudre l'Assemblée mais celle-ci ne peut remettre en cause que le gouvernement, principalement par une motion de censure. Si le président ne dispose pas de la majorité parlementaire, il est *a priori* contraint à une cohabitation, et perd ainsi une grande partie de son pouvoir au profit du gouvernement et du chef du gouvernement. En ce cas, cette forme de régime se rapproche du régime parlementaire.

Régime d'Assemblée

Le régime d'assemblée est un régime représentatif dans lequel une assemblée unique, élue au suffrage universel direct, détient l'ensemble des pouvoirs politiques, les pouvoirs exécutifs et judiciaires étant subordonnés au pouvoir législatif.

Il fut pratiqué en France entre 1792 et 1795, lorsque la Convention fut chargée d'établir une constitution. Ce régime témoigne que le régime représentatif n'est pas nécessairement associé à une séparation des pouvoirs.

Démocratie libérale

Une démocratie libérale est une démocratie représentative dans laquelle la capacité des élus à exercer un pouvoir de décision est soumise à la règle de droit, et est généralement encadrée par une constitution qui met l'accent sur la protection des droits et libertés des individus, posant ainsi un cadre contraignant aux dirigeants. L'idée de démocratie libérale n'implique pas une forme de régime représentatif particulier, celui-ci pouvant donc être parlementaire, présidentiel ou mixte comme en France. De même, elle n'implique pas un régime représentatif au sens strict, mais peut aussi qualifier un régime semi-direct (telle la Suisse) ou participatif.

Ainsi, sont généralement associés à la démocratie libérale un certain nombre de principes et de valeurs, qui se rapportent soit aux principes de la représentation démocratique, soit aux principes du libéralisme (y compris du libéralisme économique), parmi lesquels :

- l'existence d'un état de droit ;
- l'élection des représentants, aujourd'hui le plus souvent par le suffrage universel direct, avec le principe : un citoyen = une voix (égalité politique) ;
- la recherche de l'intérêt général et le respect de la volonté générale (ceux-ci étant néanmoins généralement définis par les dirigeants eux-mêmes; de plus, volonté et intérêt général, en plus d'être des notions abstraites, peuvent apparaître comme possiblement conflictuelles) ;
- l'égalité des droits (ou égalité face à la loi) ;
- la garantie des libertés fondamentales, soit, généralement, le respect des droits de l'homme; notamment la liberté de conscience et de culte, la liberté d'expression et de la presse, la liberté de réunion, d'association (celle-ci impliquant le multipartisme, et de circulation, ou encore le droit de propriété et, pour ce qui est des démocratie libérale contemporaine, la liberté de commerce (libre-échange), etc.

Citoyenneté et droit de vote

Le corps politique des citoyens recouvre une partie plus ou moins grande de la population selon

des critères qui ne sont ni stables ni universels. En démocratie, un individu n'ayant pas atteint l'âge de la majorité civile (différent selon les pays) n'a pas le droit de vote. Par ailleurs, le droit de vote fut pendant longtemps réservé aux hommes. Le droit de vote des femmes fut établi en 1893 en Nouvelle-Zélande, dans les deux premières décennies du xx^e siècle notamment en Suède, Finlande, Norvège, États-Unis, Allemagne, et seulement dans les années 1940 en France, en Italie, ou encore en Espagne seulement entre 1931 et 1936, pour l'être rétabli en 1978. Dans certains États des États-Unis, les Noirs n'obtinrent le droit de vote qu'en 1965.

Les démocraties européennes, à l'époque coloniale, n'ont pratiquement jamais instauré la démocratie dans leurs protectorats ou leur colonies (soit parce qu'elles ont maintenu ou renforcé des monarchies ou oligarchies en place, soit parce qu'elles ont elles-mêmes mis en place des administrations directes non représentatives des populations locales).

D'autre part, il est rare que les étrangers en résidence dans les pays démocratiques aient droit de vote, hormis parfois aux élections locales. Enfin certains citoyens peuvent être exceptionnellement déchus de leurs droits politiques par décision de justice en cas de crime ou délit.

Pour ce qui concerne la France, le droit de vote était en 1958 accordé à certains habitants des colonies, mais pas aux indigènes musulmans d'Algérie. Aujourd'hui^[Quand ?] toute personne de nationalité française peut voter en France, ce qui exclut les résidents étrangers, à l'exception des ressortissants de l'Union européenne pour ce qui concerne les élections européennes et municipales¹⁸^[source insuffisante].

Dans la plupart des pays d'Europe, les premières démocraties furent censitaires, c'est-à-dire qu'il fallait justifier d'une certaine fortune pour pouvoir voter, soit par le biais de la propriété terrienne, soit par le biais de l'impôt. Ce fut par exemple le cas en Angleterre et en France jusqu'au xix^e siècle. Quand la déclaration des droits confia le pouvoir au Parlement anglais, les électeurs représentaient moins de 3 % de la population.

Démocratie par tirage au sort

Dans la Grèce antique

Il peut paraître absurde et dangereux de se fier au tirage au sort dans un régime démocratique, puisqu'il semble exclure toute forme de compétence¹⁹. C'est ce que constatait déjà Xénophon : « C'est folie que les magistrats de la cité soient désignés par la fève^{N 2}, tandis que nul ne voudrait tirer au sort ni un pilote, ni un architecte, ni un joueur de flûte, ni tout autre homme de métier, dont les fautes sont bien moins préjudiciables que celles qu'on commet au gouvernement²⁰. » Mais cette pratique s'explique : à l'origine, le tirage au sort était un véritable jugement de Dieu, comme l'a bien reconnu Fustel de Coulanges²¹. C'est dans cet esprit que, bien qu'hostile au tirage au sort en politique, Platon en admettait le principe pour certaines fonctions religieuses, « afin de laisser le dieu lui-même indiquer ses préférences²². » Inventé dans des temps archaïques pour désigner les chefs, ce tirage au sort a été conservé par les générations suivantes parce qu'il « offrait l'avantage d'apaiser les sanglantes rivalités des grandes familles²³. » Même dans les cités oligarchiques, le tirage au sort amortissait les luttes des partis les uns contre les autres et empêchait une faction victorieuse de faire prévaloir sa tyrannie dans tout le gouvernement, et d'exaspérer ainsi l'opposition. Incontestablement, il apportait un facteur de calme dans les cités en limitant la compétition²⁴. Alors que l'élection pouvait favoriser la brigade, l'intrigue, voire les fraudes, on crut que le tirage au sort était un moyen de supprimer les manœuvres électorales²³ ; mais pendant longtemps, les modalités habilement sophistiquées du tirage au sort n'empêchèrent ni la cooptation ni la brigade²⁵.

Il fallut attendre la réforme de Clisthène, puis celle de 487-486 av. J.-C. — où pour la première fois les neuf archontes furent tirés au sort —, et encore la réforme de 457 — où fut instauré le double tirage au sort, ou « tirage par la fève » — pour voir le tirage au sort devenir un peu plus démocratique²⁶. Il allait améliorer la représentativité par l'abaissement des conditions censitaires. Vers 403 av. J.-C., une nouvelle réforme visa à éviter la corruption, en élargissant la souveraineté populaire à l'échelle de l'ensemble de chaque tribu, et non plus seulement des dèmes²³. En outre, en interdisant aussi à la plupart des magistrats d'être rééligibles, on diminuait le développement de personnalités de premier plan et de trop grandes autorités individuelles²⁷. Dans la démocratie athénienne, le tirage au sort offrit ainsi à tous les citoyens un droit égal d'accès au Conseil, la Boulè des Cinq-Cents ; le tirage au sort de ses membres, les bouleutes, et l'absence de toute qualification, si ce n'est d'âge, eurent pour effet d'« empêcher que la fonction fût l'objet d'une compétition²⁸. »

Pour éviter le danger d'une répartition si aveugle, la démocratie athénienne avait prévu plusieurs garde-fous : d'abord, le tirage au sort ne fut jamais appliqué aux magistratures militaires, en particulier les dix stratèges et les dix taxiarques²⁹, ni aux magistratures relatives aux finances publiques, qui toutes exigeaient compétences et talent³⁰ ; il ne fut associé qu'à des magistratures courtes, de l'ordre d'un an pour les archontes, ou d'un jour pour l'épistate (président) des prytanes, et fut assorti d'une obligation de reddition de comptes de la part des magistrats ainsi tirés au sort. Cette présidence d'un seul jour de l'épistate qui présidait la Boulè mais aussi l'Ecclésia éliminait l'influence personnelle et décourageait l'intrigue et les pressions²⁸ ; enfin, il était combiné avec l'élection de façon à respecter le principe, cher aux penseurs grecs, de la Justice distributive ou égalité proportionnelle, qui donne à chacun ce qui lui revient selon son mérite³¹. Le tirage au sort a ainsi fini par prendre en démocratie un sens égalitaire³².

Le tirage au sort, généralement associé à des mesures de démocratie directe comme le vote des lois directement par les citoyens, fut considéré, notamment par Platon, comme caractéristique de la *démocratie* — bien que le terme de *démocratie* fût pris chez lui dans le sens péjoratif de « démagogie populaire », régime où règne l'arbitraire au profit de la masse des plus pauvres et de ceux qui ont le moins de mérite —. Ainsi s'explique la condamnation sévère de ce régime dans *La République*³³ ; de même Aristote écrit-il : « Le tirage au sort est considéré comme démocratique, l'élection comme oligarchique³⁴ », mais il prend bien soin d'ajouter : « tirage au sort de toutes les magistratures, ou du moins de celles qui ne demandent ni expérience pratique ni compétences techniques³⁵. »

Dans le monde moderne

Dans *De l'esprit des lois*, Montesquieu reprend cette conception de la démocratie comme régime où le suffrage a lieu par le sort, là où l'élection « est de l'ordre de l'aristocratie »³⁶. Elle est aujourd'hui reprise et valorisée par le philosophe Jacques Rancière³⁷, comme conséquence de l'idée que la politique n'est pas une affaire de spécialiste. Plus récemment, Étienne Chouard diffuse sur internet l'idée du tirage au sort, notamment appliquée au processus constituant³⁸.

Au Canada et plus particulièrement en Colombie-Britannique, le tirage au sort a été employé en 2001, pour la formation d'une assemblée ayant pour but la réforme du mode de scrutin³⁹. En France le tirage au sort est aujourd'hui employé pour la formation de jurys d'assises⁴⁰. En 2019, la Convention citoyenne pour le climat réunit une assemblée tirée au sort de 150 citoyens français. Le mot *sortition* est utilisé outre-manche pour présenter le mode de désignation de représentants par le tirage au sort.

Systemes mixtes

Démocratie semi-directe

Les démocraties semi-directes empruntent aux deux formes de démocraties.

Les citoyens élisent des représentants qu'ils chargent d'établir les lois, mais les citoyens peuvent aussi être amenés à faire des lois par référendum (ou les refuser).

C'est le cas en Suisse, où les droits d'initiative et de référendum sont la norme. Les citoyens sont appelés à voter quatre fois par an afin d'accepter ou refuser des lois. Mais également, dans une moindre mesure, en France, où le référendum reste exceptionnel.

Article 3 de la Constitution du 4 octobre 1958 (France) : « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants » (démocratie représentative) « ou par la voie du référendum » (démocratie directe).

Le référendum peut prendre plusieurs formes : il peut s'agir d'un référendum législatif ou constituant (qui sont les deux formes les plus utilisées). L'initiative du référendum appartient alors aux institutions représentatives. Dans certains cas, cependant, il existe également un référendum d'initiative populaire, ce qui est le cas en Suisse ou en Italie par exemple. Comme son nom l'indique, l'initiative appartient alors aux citoyens⁴¹.

En France, depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, même si cette initiative populaire n'existe toujours pas formellement, il est possible de la distinguer au travers de l'articulation de deux articles de la Constitution. Il s'agirait alors pour les citoyens de faire usage de leur droit de pétition (article 72-1 alinéa 1), puis de voter sur cette réforme locale au travers du référendum local (article 72-1 alinéa 2). Il n'est donc pas exclu « que la pétition ait pour objet de demander l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de la question de l'organisation d'une consultation des électeurs » sur un sujet précis relevant de la compétence d'une collectivité territoriale⁴².

Démocratie participative

Dans la démocratie participative, les citoyens sont associés aux décisions prises par les représentants, dès l'élaboration et jusqu'à leur application ^[réf. nécessaire].

Démocratie liquide

Cyberdémocratie

La cyberdémocratie consiste à utiliser le web comme moyen d'expression et de décision pour et par le peuple. Le média internet est une solution aux différents freins engendrés par la démocratie directe, tels que la multitude des citoyens et leur dispersion géographique.

La cyberdémocratie cherche à répondre à l'idéal démocratique selon lequel tous les citoyens participent aux propositions, aux créations et à la mise en œuvre des lois.

Expressions voisines

L'expression « démocratie populaire » est utilisée pour désigner des régimes politiques à parti unique suivant une doctrine communiste. Cette expression, tombée en désuétude après la chute de l'URSS, apparaît encore sous des formes modifiées, par exemple dans l'expression

« république populaire de Chine ».

Histoire

Origines

Cités-États sumériennes

Inde ancienne

À l'époque d'Alexandre le Grand (iv^e siècle av. J.-C.), Quinte-Curce et Diodore de Sicile^[source insuffisante] ont évoqué les peuples de guerriers des *Sabarcae* ou *Sambastai* qui auraient eu « une forme de gouvernement démocratique »⁴³.

Antiquité méditerranéenne

La démocratie prend ses racines principales dans les réformes engagées autour de la cité d'Athènes dans la Grèce antique autour du v^e siècle av. J.-C. Bien que la démocratie athénienne soit aujourd'hui considérée comme ayant été une forme de démocratie directe, elle faisait coïncider deux organisations politiques très différentes :

- une Boulè regroupant environ 500 citoyens tirés au sort, chargés de recueillir les propositions de loi présentées par les citoyens, puis de préparer les projets de loi ;
- d'autre part, l'assemblée des citoyens (Ecclésia), exemple type de la démocratie directe.

Tous les citoyens athéniens avaient le droit de prendre la parole et de voter à l'Ecclésia, où étaient votées les lois de la cité. Les femmes, les esclaves, et les métèques n'étant pas considérés à cette époque comme citoyens n'avaient donc aucun droit politique. Des 250 000 habitants d'Athènes, seuls 40 000 environ étaient citoyens et, sur ces 40 000, tous les hommes riches (tous les citoyens de la première et deuxième classes, environ 5 000) et la plupart des thètes (citoyens de la quatrième classe, environ 21 000) participaient aux réunions de l'Ecclésia. Seuls les citoyens de la deuxième classe ont souvent envoyé une autre personne aux réunions.

Moyen Âge

Au Moyen Âge, de nombreux systèmes sont fondés sur les élections et/ou une Assemblée, comme l'élection du Gopola au Bengale^[réf. nécessaire], la Communauté Lituano-polonaise, l'Althing islandaise, le Vétché dans les pays slaves, les Things scandinaves, et la cité marchande autonome de Sakai au Japon (xvi^e siècle). Pour autant, ces systèmes dans lesquels la participation demeure souvent réservée à une minorité, pourraient tout aussi bien être qualifiés d'oligarchies. La grande majorité des régions dans le monde du Moyen Âge sont gouvernées par une seigneurie, suivant un principe féodal, lequel commence au xii^e siècle à inclure des poches de système communal^[réf. souhaitée].

En 1188, dans la péninsule ibérique, le nouveau roi du royaume de León, Alphonse IX, convoque un conseil royal (es), auquel les représentants élus des principales villes sont ajoutés pour la première fois avec voix et vote. Cette mesure a été considérée comme le premier exemple de parlementarisme moderne dans l'histoire de l'Europe occidentale⁴⁴.

Le Parlement d'Angleterre naît avec les restrictions du pouvoir royal mises en place dans la Magna Carta. Le premier parlement élu est le Parlement de Montfort en Angleterre en 1265. Là encore seule une petite minorité dispose d'une voix : le Parlement est élu par quelques pour cent de la population (moins de 3 % en 1780 ^[réf. souhaitée]), et le système présente des dispositions problématiques, telles que les municipalités corrompues. La convocation du Parlement dépend du bon vouloir du roi ou de la reine (le plus souvent lorsque celui ou celle-ci a besoin d'argent).

De nombreuses régions aux frontières des grands États conservent un fonctionnement démocratique. Entre France et Espagne se tiennent ainsi les républiques pyrénéennes.

Du xvii^e au xix^e siècle

En Angleterre, après la Glorieuse Révolution de 1688, le *Bill of Rights*, établi en 1689, codifie certains droits et augmente l'influence du Parlement. L'électorat augmente lentement et le Parlement prend de plus en plus de pouvoir jusqu'à ce que la Monarchie devienne une simple figure de proue.

Bien qu'ils ne soient pas décrits comme étant une démocratie par leurs Pères fondateurs⁴⁵, les États-Unis d'Amérique se considèrent comme la première démocratie libérale, dans la mesure où l'engagement constitutionnel (1788) fonde les principes naturels de liberté, d'égalité devant la loi, et s'oppose aux régimes dits aristocratiques au sens contemporain, bien qu'étymologiquement l'aristocratie soit le gouvernement par les élites (*aristoi*).

Selon la formule d'Abraham Lincoln (16^e président des États-Unis de 1860 à 1865) prononcée lors du discours de Gettysburg, la démocratie est « le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple ».

En France Emmanuel-Joseph Sieyès (corédacteur de la Constitution française) oppose le gouvernement représentatif, qu'il contribue à mettre en place, à la démocratie (qu'il rejette) dans son discours du 7 septembre 1789 :

« La France ne doit pas être une démocratie, mais un régime représentatif. Le choix entre ces deux méthodes de faire la loi, n'est pas douteux parmi nous. D'abord, la très grande pluralité de nos concitoyens n'a ni assez d'instruction, ni assez de loisir, pour vouloir s'occuper directement des lois qui doivent gouverner la France ; ils doivent donc se borner à se nommer des représentants. […] Les citoyens qui se nomment des représentants renoncent et doivent renoncer à faire eux-mêmes la loi ; ils n'ont pas de volonté particulière à imposer. S'ils dictaient des volontés, la France ne serait plus cet État représentatif ; ce serait un État démocratique. Le peuple, je le répète, dans un pays qui n'est pas une démocratie (et la France ne saurait l'être), le peuple ne peut parler, ne peut agir que par ses représentants » (Chapitre « Sur l'organisation du pouvoir législatif et la sanction royale »⁴⁶).

Sieyès fut un contradicteur des théories de Rousseau qui se prononçait pour la démocratie directe. Emmanuel-Joseph Sieyès, lui, était opposé à la démocratie au sens littéral du terme qui permettrait à des concitoyens de s'occuper des lois. Ce dernier était aussi contre le suffrage universel et pour l'élection par suffrage censitaire, car seuls les citoyens actifs, qui s'enrichissent, méritaient de voter selon lui ; et cet élément à la fois ploutocratique et aristocratique fut introduit dans la Constitution française.

En France, l'Assemblée nationale issue de la Révolution de 1789 est établie sur la base des principes libéraux, déclinés en la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et en réaction aux excès de la monarchie absolue de l'Ancien Régime. Le suffrage universel y apparaît plus d'un demi-siècle plus tard, en 1848, sous la Deuxième République (1848-1852), jusqu'au Coup

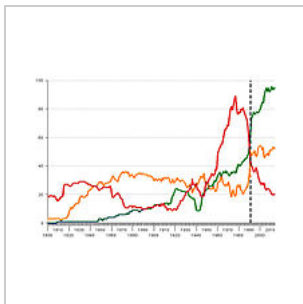
d'État du 2 décembre 1851 de [[Napoléon III]] trois ans plus tard, qui débouche sur l'établissement du Second empire.

Dans les deux cas, le droit de vote est limité sur la base de la fortune (suffrage censitaire), aux hommes (pas de droit de vote des femmes, sauf dans quelques États, avant 1920 aux États-Unis, avant 1944 en France), à un corps politique exclusif des personnes des autres races ou des colonisés (exclusion sur base de la couleur de peau aux États-Unis et exclusion des colonisés en France). Par ailleurs, tant les États-Unis que la France connaissent l'esclavage, respectivement jusqu'en 1865 (abolition plus tôt dans certains États) et en 1848 (avec une abolition de 1794 à 1802), les discriminations en matière politique ayant en réalité perduré beaucoup plus longtemps.

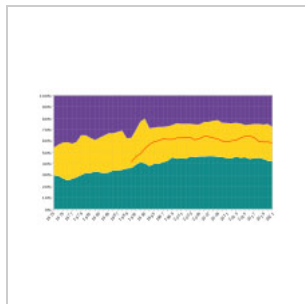
C'est au milieu du xix^e siècle que les partisans du régime représentatif le qualifient de démocratie, retirant au mot « démocratie » sa signification d'origine. Il s'agit là d'une stratégie électorale, initiée par des candidats aux élections comme Andrew Jackson aux États-Unis, qui se répand en 10-15 ans et tous les candidats se mettent à se dire démocrates. Ils sont conscients à ce moment-là que ce changement de sémantique est porté par une stratégie électorale, parce que le terme de démocratique parle aux plus pauvres : on peut dire que ce sont les premiers discours « populistes »⁶.

xx^e siècle et xxi^e siècle

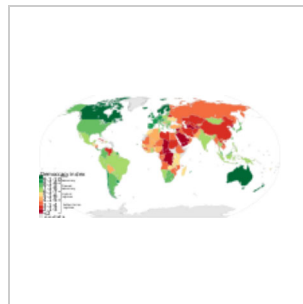
Le xx^e siècle est celui qui mit à l'épreuve les pays démocratiques dont la plupart étaient âgés d'à peine plus de 100 ans. La montée des totalitarismes allemand et italien, l'instabilité d'autres pays européens comme l'Espagne ou le Portugal ont menacé à travers le monde la pérennité de ce système de gouvernance. Ce siècle a également vu la démocratie s'imposer dans un nombre croissant de pays pour devenir majoritaire de nos jours. Winston Churchill dans son discours à la Chambre des communes en 1947 disait : « Le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple : voilà qui reste la définition souveraine de la démocratie »⁴⁷.



Évolution du nombre de pays ayant un score supérieur à 8 entre 1800 et 2014 sur l'échelle Polity.



Évaluation de Freedom House du nombre de pays dans les différentes catégories, sur la période étudiée, 1973–2014 :



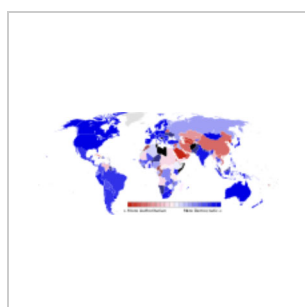
L'Indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit publié en décembre 2019, plus le pays est vert, plus il est considéré démocratique, la Norvège étant le pays le plus démocratique à 9,93), tandis que (la Corée du Nord étant le moins démocratique à 1,08).



Évaluations politiques des pays selon l'étude Freedom in the World (<https://freedomhouse.org/template.cfm?page=463>) de Freedom House, en 2016 :



Les pays en **bleu** sont appelés « démocraties électorales » dans l'étude Freedom in the World [PDF] (http://www.freedomhouse.org/uploads/fiw10/FIW_2010_Tables_and_Graphs.pdf) de Freedom House en 2010.



Carte du monde présentant les données du rapport Polity pour l'année 2011. Une couleur bleue indique une démocratie.



En vert, régimes qui se désignent eux-mêmes comme démocratie.

La fin de l'URSS et des démocraties populaires liées

Mikhaïl Gorbatchev, dirigeant l'URSS depuis 1985, considéré moins autoritaire que ses prédécesseurs, mène une politique de réformes économiques (*perestroïka*) et politiques (*glasnost*). Cela a pour effet de réveiller les contestations des États membres de l'URSS, ce qui

cause l'effondrement des régimes communistes d'Europe de l'Est, la fin des démocraties populaires et la dislocation de l'URSS.

Les « révolutions arabes »

Histoire de l'idée de démocratie

Les philosophes grecs et la notion de démocratie

Égalité arithmétique et égalité géométrique

Dans l'oraison funèbre que Thucydide prête à Périclès⁴⁸, la démocratie fait l'objet d'un éloge remarquable. Elle y est définie par le fait que c'est la majorité qui gouverne et non pas le petit nombre. Surtout, à côté de cette souveraineté populaire, l'accent est mis non pas seulement sur l'égalité devant la loi, mais aussi sur le principe d'une compétition ouverte à tous, et où chacun peut se distinguer par sa valeur et son talent : « La loi fait à tous, pour leurs différends privés, la part égale, tandis que pour les titres, si l'on se distingue en quelque domaine, ce n'est pas l'appartenance à une catégorie mais le mérite, qui vous fait accéder aux honneurs ; inversement la pauvreté n'a pas pour effet qu'un homme, pourtant capable de rendre service à l'État, en soit empêché par l'obscurité de sa situation. » Cette description du régime athénien fait l'éloge d'un système politique où l'égalité démocratique, celle qu'Aristote et les philosophes grecs ont appelée égalité arithmétique, se combine avec l'égalité géométrique, fondée sur la différence et la proportion⁴⁹. Ce principe des deux égalités, dont l'une distribue la même part à tous, et l'autre à chacun ce qu'il mérite selon sa valeur, a été exprimée par Archytas de Tarente, Isocrate⁵⁰, Platon⁵¹ et surtout Aristote : « On croit que la justice, c'est l'égalité ; et elle l'est en fait, non pas pour tous mais seulement pour des égaux ; l'inégalité aussi semble être juste, et elle l'est en effet, non pas pour tous, mais seulement pour des individus inégaux. Or on omet ce « pour qui », et l'on juge mal⁵². » En faisant une place à l'inégalité pour tenir compte des différences de conditions et de mérite, la démocratie grecque corrigeait les effets du nivellement égalitaire, et permettait aux plus capables de jouer leur rôle dans la cité. L'égalité selon le mérite, en valorisant dans la cité la notion de compétence, apportait aussi une réponse au problème de l'aveuglement et de l'ignorance populaires.

Incapacité du peuple à bien gouverner

Les erreurs qui se succédèrent à Athènes jusqu'à la condamnation à mort de Socrate amenèrent Platon à repenser la question politique dans son principe et à essayer de définir ce qu'est le véritable art politique. Durant des décennies il avait fait l'expérience de l'aveuglement populaire dans un régime où régnaient les passions et l'art d'entraîner les foules ignorantes par la démagogie et la sophistique des flatteurs : telle était à ses yeux la nature de la démocratie athénienne, au sein de laquelle il vécut. C'est dire que son opposition au partage du pouvoir politique entre tous les citoyens vise d'abord la *démocratie* prise en son sens péjoratif de démagogie populaire. Son analyse s'appuie sur l'idée que pour gouverner, il faut une certaine science d'ordre moral et philosophique – plus précisément, avoir accédé à la connaissance des Idées du Vrai, du Juste et du Bien. Selon lui, les simples citoyens, ignorants de la Vérité et réfléchissant surtout en fonction de leurs intérêts particuliers, ne sauraient diriger à bien la cité, et par conséquent le pouvoir du peuple ne peut que conduire la cité à se corrompre. Si, dans l'idéal décrit dans *La République*, Platon défend ainsi l'idée que seuls devraient gouverner des philosophes-rois, ou des rois-philosophes, à défaut, il admet de façon plus réaliste, dans *Les*

*Lois*⁵³ et dans *Le Politique*⁵⁴, la nécessité d'un régime mixte, combinant monarchie et démocratie, la démocratie étant le moins mauvais des régimes imparfaits⁵⁵.

D'une certaine façon, cette idée de l'incapacité du peuple à diriger les affaires publiques et à légiférer se retrouve plus tard chez d'autres penseurs occidentaux, aux États-Unis comme en France. Le président américain Thomas Jefferson affirmait à la fin du XVIII^e siècle : « Il y a une aristocratie naturelle, fondée sur le talent et la vertu, qui semble destinée au gouvernement des sociétés, et de toutes les formes politiques, la meilleure est celle qui pourvoit le plus efficacement à la pureté du triage de ces aristocrates naturels et à leur introduction au gouvernement »⁵⁶.

De la même manière, John Adams et James Madison aux États-Unis, Emmanuel-Joseph Sieyès⁵⁷ et Montesquieu⁵⁸ en France, expriment clairement leurs critiques envers l'idée d'une démocratie directe, lui opposant les avantages d'un régime représentatif, qu'ils concevaient donc comme une alternative à la démocratie plutôt que comme son équivalent¹⁶.

Dans sa *Vie de Napoléon*, Stendhal rapporte la teneur de conversations entre Napoléon I^{er} et le tsar Alexandre I^{er} où, paradoxalement, le tsar défendait le concept de monarchie élective alors que Napoléon prenait parti pour la monarchie héréditaire. À l'argument classique d'Alexandre selon lequel les chances sont faibles qu'un chef de qualité puisse advenir sur la simple base de la naissance, Napoléon répond que les hommes de qualité sont rares de toute façon, et que l'élection n'offre aucune garantie : « Combien peu d'hommes ont possédé des qualités qui donnent des droits à cette haute distinction : un César, un Alexandre, dont on ne trouve pas un par siècle ; de manière qu'une élection, après tout, est encore affaire de hasard et l'ordre successif vaut sûrement mieux que les dés »⁵⁹.

Aristote : le juste milieu et l'intérêt général

Aristote développe dans sa *Politique* une typologie des différents « régimes politiques » : il distingue trois « constitutions droites » qui ont en vue l'intérêt général : ce sont la monarchie, l'aristocratie et la *politie* — ce dernier régime (en grec πολιτεία, « *politeia* ») est parfois traduit par république tempérée ou par régime ou gouvernement constitutionnel —. Leurs trois déviations, qui servent des intérêts particuliers, correspondent respectivement à la tyrannie, à l'oligarchie et à la démocratie. Cette dernière est considérée par Aristote comme la déviation « la plus proche du juste milieu⁶⁰ » ou la moins mauvaise. Elle est définie, par opposition à l'oligarchie, comme le régime dans lequel ce sont les pauvres qui gouvernent^{N^o3}. La démocratie est alors présentée comme une constitution déviée en tant que le gouvernement sert les intérêts particuliers d'un groupe et non l'intérêt général ; le peuple cherche à régner seul, en despote, et les flatteurs sont à l'honneur. Une démocratie de ce genre verse alors dans la démagogie⁶¹. C'est la pire forme de démocratie pour Aristote, car la masse populaire gouverne par décrets — qui sont circonstanciels et temporaires —, et la loi — de portée universelle — n'est plus souveraine. Cet état de choses est l'analogue d'une tyrannie ; or, l'impudence des démagogues représente pour Aristote la principale cause de renversement des régimes démocratiques⁶².

Pour éviter ce désordre démocratique, Aristote prône la souveraineté de la loi, car « là où les lois ne règnent pas, il n'y a pas de constitution⁶³ » : aussi, parmi les cinq formes de démocraties qu'il étudie, la meilleure est-elle la démocratie égalitaire, car l'égalité devant la loi, « c'est que les pauvres n'aient pas plus de droits que les riches, et qu'aucun de ces deux groupes ne soit le maître, mais qu'ils soient l'un et l'autre pareils⁶⁴ ». Dans un tel régime, la démocratie n'est plus le gouvernement d'un groupe, mais celui des pauvres aussi bien que des riches. Aristote associe dans le même passage la démocratie au régime qui vise aussi bien l'égalité que la liberté⁶⁵, et où par conséquent « tous partagent principalement de la même manière le pouvoir politique ». Il note en ce sens que l'une des formes de la liberté consiste dans le fait d'être « tour à tour

gouverné et gouvernant », ce qui correspond à la définition qu'il donne du citoyen (à la fois gouvernant et gouverné).

Par ailleurs, il note que l'attribution des magistratures par le tirage au sort est généralement considérée comme démocratique, l'élection caractérisant pour sa part les oligarchies⁶⁶, ce qui souligne l'écart existant entre les conceptions contemporaines et antiques sur ces sujets. Il expose aussi d'autres caractéristiques des régimes populaires ou démocratiques, parmi lesquelles l'absence totale ou l'extrême modicité du cens pour participer aux magistratures, la courte durée de celles-ci, ou encore l'interdiction d'exercer deux fois la même magistrature (sauf quelques exceptions)⁶⁷...

En réponse aux griefs de Platon contre l'incompétence du peuple, Aristote défend la délibération démocratique. Il insiste sur son caractère collectif qui justifie la compétence accordée au peuple ; car le rassemblement d'un grand nombre d'individus permet en quelque sorte d'additionner « leur part d'excellence et de sagesse pratique »⁶⁸. Quand bien même chacun y serait plus mauvais juge que les spécialistes, il affirme que tous réunis soit seront meilleurs, soit ne seront pas plus mauvais. Il ajoute à cela l'idée que le spécialiste n'est pas toujours le mieux placé pour juger d'un autre spécialiste, en donnant notamment l'exemple du festin, où c'est le point de vue du convive (l'usager) et non du cuisinier (l'expert) qui conviendra pour juger de sa qualité. Selon Jacqueline de Romilly, « contrairement aux penseurs précédents et à Platon lui-même, Aristote a reconnu le caractère spécifique du fait politique⁶⁹ » : un peuple est un être collectif, une « communauté d'hommes libres⁷⁰ », et le corps civique est un mélange où chacun a sa place, aussi une bonne démocratie tient-elle compte de cet ensemble⁷¹. C'est pourquoi Aristote recommande de ménager la minorité des riches dans une démocratie, « en s'abstenant de soumettre au partage non seulement leurs propriétés, mais même leurs revenus⁷² », en vertu du principe fondamental, maintes fois énoncé par Aristote, selon lequel « le bien en politique, c'est la justice, c'est-à-dire l'intérêt général⁷³. » En outre, il souligne l'importance pour la masse de ne pas être trop pauvre dans une démocratie, mais il ne saurait être question de nourrir les pauvres aux frais de la cité^{N 4} ; Aristote propose l'achat par la cité, sur ses revenus, de petits domaines au profit des pauvres⁷⁴.

Par là s'explique que le régime qu'Aristote considère comme le plus avantageux, la *politie*, se définisse d'abord par le règne de la loi et de l'intérêt général, mais aussi par l'équilibre, en tant que moyen terme : car il correspond à un régime mixte, mélange d'oligarchie et de démocratie, combinant l'élection au tirage au sort, et où la classe moyenne, qui doit y être la plus nombreuse, est donc celle qui a le plus de pouvoir⁷⁵. Il s'agit là d'une conception en cohérence avec l'ensemble de sa pensée, qui considère le juste milieu (en grec ancien : τὸ μέσον) comme ce qui est préférable. Pour garantir la durée de ce régime, il est important d'assurer « un système d'éducation conforme au régime politique », écrit Aristote, non pour former des partisans⁷⁶, mais pour que les citoyens vivent, en démocratie, selon des habitudes et des valeurs morales et civiques propres au régime démocratique⁷⁷.

La notion de démocratie dans la philosophie moderne

Tocqueville : l'égalité des conditions et le risque de tyrannie de la majorité

Alexis de Tocqueville est l'auteur d'une étude et réflexion sociologique et philosophique de la démocratie qui fit date. Dans son ouvrage en deux tomes *De la démocratie en Amérique* (1835 et 1840), il entreprend une analyse du fonctionnement de la démocratie aux États-Unis et des conséquences que cette forme de société induit dans les mœurs et relations sociales.

Il y considère la démocratie comme principalement caractérisée par la tendance à l'égalisation

des conditions, celle-ci devant être comprise non pas tant comme une égalité réelle et stricte des conditions économiques et sociales, mais plutôt comme renvoyant à l'abolition des privilèges aristocratiques liés à la naissance et à la diminution des écarts de fortune, à l'égalité des droits, l'instabilité de la hiérarchie sociale, à la possibilité pour tous les citoyens de participer au pouvoir politique, ou encore à un nivellement culturel par la généralisation de l'accès à la culture et à l'éducation. La démocratie, et donc le mouvement historique vers cette égalité des conditions, est considérée par Tocqueville comme « universelle » et inéluctable, et à ce titre, comme « providentielle »⁷⁸.



Alexis de Tocqueville.

Pour autant, il croit pouvoir y déceler une certaine tendance contre laquelle il cherche à mettre en garde : le désir d'égalité qui imprègne les individus vivant en démocratie conduirait à consentir à une restriction de la liberté, et de manière générale à perdre le goût et l'esprit de la liberté. L'individu tendrait ainsi à se soumettre au groupe par l'effet de la centralisation des pouvoirs, l'essor du bien-être matériel ou encore le nivellement des hiérarchies sociales – la démocratie produisant ainsi un conformisme des opinions. Ainsi, Tocqueville craint une tyrannie de la majorité, l'individu tendant à abdiquer sa volonté personnelle au profit de l'État⁷⁹, et la majorité pouvant opprimer la minorité⁸⁰. Néanmoins, il s'agit là de risques qu'il serait possible de prévenir : l'égalité pourrait s'associer à la liberté grâce à une certaine décentralisation des pouvoirs administratifs, en d'autres termes par l'existence d'institutions intermédiaires (associations, assemblées communales) par lesquelles les individus, pouvant directement participer à certaines décisions, seraient responsabilisés et entretiendraient ainsi un esprit de liberté. Tocqueville estime aussi que la liberté de la presse constitue un moyen puissant pour préserver la liberté des menaces que ferait peser sur elle le désir d'égalité, affirmant que « La presse est, par excellence, l'instrument démocratique de la liberté », et qu'« elle seule [la liberté de la presse] guérit la plupart des maux que l'égalité peut produire »⁸¹.

La notion de démocratie dans la pensée contemporaine

Karl Popper, la société ouverte

Karl Popper définit la démocratie par opposition à la dictature ou tyrannie, notamment dans son ouvrage *La société ouverte et ses ennemis*⁸². Ainsi, une démocratie est un système dans lequel est instauré un « contrôle institutionnel des dirigeants ». Il faut contrôler ceux qui ont des responsabilités. Selon cette théorie, le peuple exerce une influence sur les actes de ses dirigeants et il a le pouvoir de se débarrasser des gouvernants sans effusion de sang. Il a le pouvoir de juger les actions politiques qui sont mises en œuvre. Ainsi la question politique traditionnelle « qui doit gouverner ? » ne permettrait pas de définir correctement la démocratie. En effet, une société ouverte donne au peuple, non pas la possibilité de gouverner (Popper estimant impossible que tous les individus d'un peuple donné gouvernent en même temps), mais la possibilité de contrôler et d'évincer ceux à qui on a délégué une responsabilité collective. Cette théorie « n'oblige nullement à tenir pour bonnes les décisions de la majorité » car ce qui importe alors ce sont les institutions et une tradition d'esprit critique. Ainsi le problème que tente de résoudre un régime démocratique consiste à trouver et à tester les institutions qui permettent d'éviter les abus de pouvoir. Donc l'important dans une démocratie ne serait pas de savoir qui va gouverner (les capitalistes, les ouvriers, les meilleurs, les plus sages...), mais de

savoir comment on peut surveiller ou évincer les dirigeants sans avoir besoin de faire une révolution. Popper fait remonter cette conception de la démocratie à Périclès qui dans un discours célèbre⁸³ formula l'idée suivante : « bien que peu de gens puissent esquisser un programme politique, nous sommes en revanche tous capable de porter un jugement sur lui. Ce qui signifie ; nous ne pouvons pas tous gouverner et diriger, en revanche nous pouvons tous juger le gouvernement, nous pouvons fonctionner comme jurés » comme le rapporte Thucydide. Cette définition permet en outre d'être appliquée à d'autres domaines que la politique.

Castoriadis, le projet d'autonomie

L'idée de démocratie est centrale dans la philosophie et la pensée politique de Cornelius Castoriadis. Critique sévère des régimes représentatifs, qu'il considère comme des oligarchies au sein desquelles le peuple n'a aucun véritable pouvoir, il n'y a pour lui de démocratie que directe. Celle-ci, qu'il conçoit plus ou moins tel un synonyme du projet d'autonomie qu'il développe tout au long de son œuvre, doit selon lui être le régime de la liberté (individuelle et collective) et de l'égalité (politique et économique).

Sous l'angle des institutions politiques au sens strict, elle réclame notamment la participation de tous aux décisions qui les concernent, la révocabilité de tous ceux qui sont élus pour accomplir un mandat défini par les citoyens, ou encore une séparation et articulation des sphères politiques (« publique-publique », *ekklesia*), publique-privé (*agora*), et privé (*oikos*).

Sous l'angle économique, la démocratie implique à ses yeux l'autogestion de la production par les producteurs (travailleurs), ainsi qu'une égalité économique concrète (égalité des revenus), considérant que toute inégalité économique se répercute comme inégalité politique.

Enfin, sous l'angle culturel, la démocratie se doit d'être un régime qui place l'éducation (*paideia*) au centre de ces préoccupations, en vue de former des citoyens à même de réfléchir par eux-mêmes, et par suite de prendre des décisions librement. Une véritable démocratie implique aussi à ses yeux un « imaginaire social » particulier, qui par opposition à ceux des sociétés traditionnelles, religieuses ou capitalistes⁸⁴, se reconnaît comme l'unique source des normes et lois sociales qui les régissent, et donc refuse aussi bien toute idée de transcendance que celle de déterminisme, historique ou économique. Ces points de vue reposent sur une conception des sociétés humaines comme processus d'auto-crédation, d'où découle notamment l'idée qu'il ne saurait y avoir d'experts de la politique, autrement dit que nul ne peut prétendre détenir la véritable notion de ce qu'est la justice, celle-ci étant une création humaine devant s'appuyer sur le raisonnement et la délibération pour être établie, et pour être continuellement interrogée.

Claude Lefort : démocratie, régime de l'indétermination et de la division assumée

Claude Lefort, qui définit la démocratie par opposition au totalitarisme, défend l'idée que le régime démocratique est celui de l'incertitude et de l'indétermination⁸⁵, et à ce titre, le régime qui se « caractérise essentiellement par la fécondité du conflit », en ce qu'elle « assume la division » résultant justement de la perte des certitudes concernant les fondements du pouvoir et de la loi⁸⁶. En ce sens, la démocratie correspond à une forme de société qui a rompu avec la fascination de l'unité du corps social. De plus, la démocratie se distingue selon lui des autres formes de société en ce que le pouvoir y est devenu un « lieu vide », du fait de la non-permanence des représentants du pouvoir politique.

D'autres auteurs, telle Chantal Mouffe, ont par la suite repris cette conception de la démocratie comme indissociable d'une institutionnalisation du conflit entre les différents intérêts

divergents des membres de la société.

Définition de la démocratie par Paul Ricœur

Pour Paul Ricœur,

- « Est démocratique, une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêt et qui se fixe comme modalité, d'associer à parts égales, chaque citoyen dans l'expression de ces contradictions, l'analyse de ces contradictions et la mise en délibération de ces contradictions, en vue d'arriver à un arbitrage »⁸⁷.
- « Par rapport à la notion de conflit, est démocratique un état qui ne se propose pas d'éliminer les conflits, mais d'inventer les procédures leur permettant de s'exprimer et de rester négociables. [...] Quant à la définition de la démocratie par rapport au pouvoir, je dirai que la démocratie est le régime dans lequel la participation à la décision est assurée à un nombre toujours plus grand de citoyens »⁸⁸.
- « La démocratie n'est pas un régime politique sans conflits, mais un régime dans lequel les conflits sont ouverts et négociables selon des règles d'arbitrage connues. Dans une société de plus en plus complexe, les conflits ne diminueront pas en nombre et en gravité, mais se multiplieront et s'approfondiront »⁸⁹.

Polymorphisme de la démocratie

Les régimes démocratiques ainsi que les idéaux démocratiques présentent, outre leurs traits communs, une certaine variété. L'idée même de « démocratie » est peut-être dans ce polymorphisme.

La démocratie américaine présente la possibilité pour un simple citoyen d'affronter l'État en justice. Le cinéma a rendu célèbre Monsieur Smith (joué par James Stewart dans *Monsieur Smith au Sénat*) plaidant au Sénat. Une telle faculté est généralement possible dans une démocratie. C'est le cas en France.

Les États-Unis octroient une grande importance au pouvoir judiciaire pour déterminer la loi. La Constitution des États-Unis est faite d'une suite de perfectionnements dans des procès en justice par des citoyens ou groupes de citoyens contre le gouvernement. Tel est le « Cas Korematsu » pour l'injustice envers une catégorie de citoyens.

La République française recherche dans sa devise la conciliation entre les principes de liberté, d'égalité, et de fraternité. Cette conciliation est un enjeu politique que rencontrent la plupart des régimes.

Pendant la Guerre froide, le bloc de l'Est se réclamait de l'égalité et qualifiait la liberté occidentale de fictive. Chacun des deux blocs déniait à l'autre le caractère de démocratie. Ainsi, pour les États-Unis, l'URSS ne respectait aucune des libertés les plus fondamentales (presse, opinion, religion...) et l'URSS affirmait que les États-Unis n'instauraient aucune égalité entre ses citoyens (ségrégation jusque dans les années 1960 ; mouvements féministes dans le même temps également). Les démocraties populaires du bloc de l'est sont largement considérées au XXI^e siècle comme des dictatures.

Critiques

Incapacité des citoyens à gouverner, ignorance et inexpérience des masses

Platon fut le premier à développer une analyse et théorie importante visant à dénoncer la démocratie, en l'occurrence la démocratie athénienne, au sein de laquelle il vécut. Sa critique ne vise donc pas à proprement parler ce qu'aujourd'hui nous avons coutume de désigner comme régime démocratique (régime représentatif et libéral). Son opposition au partage du pouvoir politique entre tous les citoyens s'appuie sur l'idée que pour gouverner, il faut une certaine sagesse et un certain savoir – plus précisément, avoir accédé à la connaissance des Idées du Vrai, du Juste et du Bien. Selon lui, les simples citoyens, ignorant de la Vérité et réfléchissant surtout en fonction de leurs intérêts particuliers, ne sauraient diriger à bien la cité, et par conséquent le pouvoir des citoyens ne peut que conduire celle-ci vers la corruption. Il défend ainsi au contraire l'idée que seuls devraient gouverner des philosophes rois, ou des rois philosophes.

D'une certaine façon, cette idée de l'incapacité des citoyens à diriger les affaires publiques et à légiférer se retrouve plus tard chez d'autres penseurs occidentaux, aux États-Unis comme en France. Le président américain Thomas Jefferson affirmait à la fin du xviii^e siècle : « Il y a une aristocratie naturelle, fondée sur le talent et la vertu, qui semble destinée au gouvernement des sociétés, et de toutes les formes politiques, la meilleure est celle qui pourvoit le plus efficacement à la pureté du triage de ces aristocrates naturels et à leur introduction au gouvernement »⁵⁶.

De la même manière, John Adams et James Madison aux États-Unis, ou Emmanuel-Joseph Sieyès⁵⁷ ou Montesquieu⁵⁸ en France, expriment clairement leurs critiques envers l'idée d'une démocratie directe, lui opposant les avantages d'un régime représentatif, qu'ils concevaient donc comme une alternative à la démocratie plutôt que comme son équivalent¹⁶.

Critique de la démocratie représentative

Critique marxiste de la « démocratie bourgeoise »

Parallèlement à la critique des droits de l'homme, Marx, et à sa suite les marxistes, dénoncent ce qu'ils qualifient de démocratie bourgeoise pour son caractère factice. L'égalité politique des citoyens que les démocraties libérales prétendent établir et garantir serait contredite par le rapport de domination entre la classe bourgeoise et prolétarienne. Ainsi, les courants marxistes considèrent que dans une société capitaliste, l'égalité des citoyens est principalement fictive et illusoire, et que les droits et libertés accordés aux individus sont, au sein des démocraties libérales, non pas concrets et effectifs, mais simplement « formels ». Cela, principalement en ce qu'ils ne contreviennent en rien aux inégalités économiques, qui se répercutent comme inégalité d'accès au savoir et à l'information, empêchant ainsi le prolétariat de réellement jouir des droits et libertés qui lui sont théoriquement accordés, mais donc matériellement inaccessibles. Marx dénonce aussi la conception bourgeoise de la liberté qui serait contenue dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen en ce qu'elle garantit la propriété privée, y compris de moyens de production

« le droit de l'homme, la liberté, ne repose pas sur les relations de l'homme avec l'homme mais plutôt sur la séparation de l'homme d'avec l'homme. C'est le droit de cette séparation, le droit de l'individu limité à lui-même. L'application pratique du droit de liberté, c'est le droit de propriété privée. Mais en quoi consiste ce dernier droit ? « Le droit de propriété est celui qui appartient à tout citoyen de jouir et de disposer à son gré de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie. » (Constitution de 1793, art. 16.) Le droit de

propriété est donc le droit de jouir de sa fortune et d'en disposer « à son gré », sans se soucier des autres hommes, indépendamment de la société ; c'est le droit de l'égoïsme⁹⁰. »

Selon Lénine en 1919, qui s'appuyait entre autres sur l'ouvrage d'Engels, *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*, « Quelles que soient les formes revêtues par la république, même la plus démocratique, si c'est une république bourgeoise, s'il y subsiste la propriété privée sur la terre, les usines et les fabriques, et si le capital privé y tient toute la société en état d'esclavage salarié, autrement dit si l'on n'y réalise pas ce que proclament le programme de notre Parti et la Constitution soviétique, alors cet État est une machine qui sert aux uns à opprimer les autres »⁹¹.

Le régime représentatif, une « oligarchie libérale » plutôt qu'une démocratie

Certains penseurs contemporains, tels Cornelius Castoriadis ou Jacques Rancière, considèrent que les démocraties représentatives ne sont que pseudo-démocratiques, où le peuple est dans les faits dépossédé du pouvoir politique effectif, qui est à leurs yeux détenu par une petite minorité d'individus (oligarchie), constitué par les politiques (représentants), les experts ou l'élite économique. Leur critique de la représentation possède une certaine filiation avec la critique marxiste, mais diffère cependant sur un certain nombre de points.

La démocratie comme encadrement des masses

Jacques Ellul, en se fondant sur son analyse du *systeme technicien*⁹² et des moyens modernes de propagande, considère que de l'utopie d'une « démocratie-contrôle », dans laquelle l'administration étatique est réellement contrôlée par le peuple, on est aujourd'hui [Quand ?] passé à une « démocratie-encadrement ». « La démocratie n'est plus un moyen de contrôler le pouvoir mais d'encadrer les masses », affirme-t-il dans *L'illusion politique en 1965*⁹³. C'est également la conclusion de Noam Chomsky quand il critique les vues d'un « Walter Lippmann et [de] tous les autres représentants de cette principale école de penseurs « démocratiques » en Occident : la démocratie requiert une classe d'élite pour s'occuper de la prise de décisions et « fabriquer » l'assentiment de l'ensemble de la population envers des politiques qui sont supposées dépasser ce qu'elle est capable de développer et de décider par elle-même »⁹⁴.

La démocratie et son « chien de garde »

Ces penseurs, en particulier Noam Chomsky dans *La Fabrique de l'opinion publique*⁹⁵, structurent leur analyse en englobant le rôle des médias dans le champ des ratés de la démocratie, alors que les théories modernes de la démocratie en Europe, et ses institutions européennes, confient aux médias un rôle de « chien de garde » de la démocratie. Ainsi, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme estime que la presse pourrait « être moins à même de jouer son rôle indispensable de chien de garde » de la démocratie si l'absence de protection des sources d'information des journalistes dissuade les sources d'information (experts, témoins, spécialistes) d'aider « la presse à informer le public sur des questions d'intérêt général ».

Contrôle démocratique de l'information

L'existence de monopoles étatiques ou privés de l'information et le régime d'effacement que produit la consommation de plus en plus rapide d'informations rendent l'exercice du contrôle démocratique impossible⁹⁶. La population votante est travaillée par des pouvoirs médiatiques,

économiques ou technoscientifiques sur lesquels ni elle, ni les lois, n'ont prise⁹⁷. La démocratie est dépourvue de contre-pouvoirs face à une guerre de l'information. En manipulant les perceptions de la population votante en vue de fausser sa vision de la réalité, le contrôle non démocratique de l'information peut compromettre la capacité de la population à former un jugement autonome par exemple des actions gouvernementales⁹⁸. Trois procédés essentiels peuvent être utilisés : la surinformation, la sous-information et la désinformation⁹⁶.

La démocratie comme dictature de la majorité

Sans refuser la démocratie, de nombreux penseurs ont mis en avant ses limites si elle n'est pas encadrée par des règles de droit immuables. Au lendemain des expériences révolutionnaires de la fin du xviii^e siècle et des dérives de la Terreur ou du régime napoléonien en France, Alexis de Tocqueville ou Benjamin Constant soulignèrent certains dangers de la démocratie.

Le philosophe franco-suisse Benjamin Constant est l'un des premiers à mettre en avant ce risque dans ses *Principes de politique* (1806), tout en défendant la nécessité d'un régime représentatif : « L'erreur de ceux qui, de bonne foi dans leur amour de la liberté, ont accordé à la souveraineté du peuple un pouvoir sans bornes, vient de la manière dont se sont formées leurs idées en politique. Ils ont vu dans l'histoire un petit nombre d'hommes, ou même un seul, en possession d'un pouvoir immense, qui faisait beaucoup de mal ; mais leur courroux s'est dirigé contre les possesseurs du pouvoir, et non contre le pouvoir même. Au lieu de le détruire, ils n'ont songé qu'à le déplacer »⁹⁹. C'est entre autres pour cela qu'il défend une démocratie censitaire, estimant qu'un minimum de propriété est nécessaire pour pouvoir prendre part à la désignation des dirigeants de l'État.

Alexis de Tocqueville, s'il considère la marche vers la démocratie comme irrésistible, note le risque à accorder tous les pouvoirs au peuple ou à un organe représentatif. Ainsi, il écrit dans *De la démocratie en Amérique* : « je regarde comme impie et détestable cette maxime, qu'en matière de gouvernement la majorité d'un peuple a le droit de tout faire, et pourtant je place dans les volontés de la majorité l'origine de tous les pouvoirs (...). Lors donc que je vois accorder le droit et la faculté de tout faire à une puissance quelconque, qu'on appelle peuple ou roi, démocratie ou aristocratie, qu'on l'exerce dans une monarchie ou dans une république, je dis : là est le germe de la tyrannie, et je cherche à aller vivre sous d'autres lois. Ce que je reproche le plus au gouvernement démocratique, tel qu'on l'a organisé aux États-Unis, ce n'est pas, comme beaucoup de gens le prétendent en Europe, sa faiblesse, mais au contraire sa force irrésistible »¹⁰⁰. À cette dérive d'une « démocratie jacobine », il oppose la « démocratie libérale », respectueuse des individus.

John Stuart Mill, qui avait lu Tocqueville, développe cette idée dans le chapitre introductif de son ouvrage *De la liberté* : « Aussi range-t-on maintenant, dans les spéculations politiques, la tyrannie de la majorité au nombre de ces maux contre lesquels la société doit se tenir en garde »¹⁰¹.

Ces remarques ont été reprises ultérieurement par le philosophe Friedrich Hayek, en particulier dans *La Constitution de la liberté*¹⁰².

Crise contemporaine de la démocratie

Une désaffectation citoyenne à l'égard du politique est observée par la Commission européenne depuis plus de quinze ans¹⁰³.

Selon Eli Pariser, la démocratie fait face à une crise où les électeurs deviennent de plus en plus

méfiant quant à celle-ci. Les réseaux sociaux constituent une menace dans la mesure où les plateformes mettent en avant les préférences des utilisateurs créant ainsi une bulle de filtres n'ouvrant pas la porte au débat politique, tout en favorisant la polarisation politique des électeurs¹⁰⁴.

La démocratie comme particularité occidentale

L'universalisme de ces principes est contestée comme spécifique à une culture voire comme outils d'impérialisme culturel de la part de l'Occident. L'ONU dispose néanmoins d'une déclaration universelle des droits de l'homme. On peut cependant réfuter cette contestation en argumentant qu'il s'agit d'une vision trop restrictive de la notion de démocratie, qui cacherait la présence du principe démocratique dans les sociétés traditionnelles des autres continents. C'est ce que fait notamment Nelson Mandela dans son autobiographie (*Un long chemin vers la liberté*), où il considère que les réunions tribales des tribus Xhosa dont il est issu constituait une forme accomplie de démocratie, exception faite du droit politique des femmes (non admises dans les réunions tribales).

Renouvellement de l'idée de démocratie

La démocratie, cette notion certes historique, serait aujourd'hui une idée neuve qui, pour être durable, doit sans cesse être renouvelée¹⁰⁵.

L'avenir pour la démocratie

Dans un article paru dans la revue du MAUSS en 2005, le philosophe Fabrice Flipo se demande si le développement durable est l'avenir de la démocratie. Dans l'analyse qu'il développe, il oppose la démocratie antique et la démocratie moderne. Selon lui, la démocratie antique admettait que la question des finalités communes était une affaire commune, objet de discussion, et faisait de la participation à la discussion une garantie démocratique. La démocratie moderne, au contraire, a inscrit ses finalités dans l'ordre de la science et de la technique, en légitimant le fait que les citoyens ne s'en mêlent pas. Ceux-ci sont alors réduits à l'alternative de désirer ou de travailler dans un contexte que les techniciens façonnent pour eux à partir de lois de composition établies en laboratoire. Le succès de la démocratisation repose sur la capacité du développement durable à ouvrir les questions soulevées. Le développement durable peut être un facteur de démocratisation et de prise de conscience de la gravité de la situation où nous nous trouvons, ou au contraire faire perdurer en trompe-l'œil les problèmes actuels, qui ne sont en réalité profitables qu'à une partie de la population mondiale¹⁰⁶.

Le courage en démocratie

La philosophe Cynthia Fleury fait le constat que notre époque est celle de l'instrumentalisation et de la disparition du courage en politique¹⁰⁷.

Le Père Matthieu Rougé, directeur du service pastoral d'études politiques, installé près de l'Assemblée nationale à Paris, explique que « Le courage en politique, c'est la capacité de persévérer dans la défense et le service de ce que l'on a intimement reconnu comme juste »¹⁰⁸.

Notes et références

Notes

1. Une prytanie était une fraction de l'année valant 36 ou 39 jours. Quatre réunions de l'Éclésiaste par prytanie, à raison de dix prytanies par an, font approximativement une assemblée du peuple tous les dix jours.
2. Le tirage au sort se faisait avec des fèves, noires ou blanches. Les noms des candidats étaient placés dans une urne, et dans une autre, des fèves noires et blanches en nombre égal à celui des magistrats à élire ; la désignation était acquise au nom du candidat tiré en même temps qu'une fève blanche.
3. Aristote considère la pauvreté et la richesse comme le critère principal qui différencie la démocratie et l'oligarchie, et le nombre de ceux qui gouvernent comme le critère « accidental », voir *Politique*, III, 8, 1280 a 3-6.
4. Il ne s'agit ni d'allocations versées en espèces, car « une telle manière d'aider les pauvres, c'est comme le tonneau percé » écrit Aristote, ni d'impôts nouveaux frappant les riches.

Références

1. Rousseau, *Du contrat social*, livre III, chapitre 15 (https://fr.wikisource.org/wiki/Du_contrat_social/%C3%89dition_1762/Livre_III/Chapitre_15).
2. John Dewey (trad. Sylvie Chaput), « La démocratie créatrice, la tâche qui nous attend (*Creative democracy - The Task before us*). Texte d'une conférence préparée en 1939 par Dewey à l'occasion d'un congrès organisé en l'honneur de ses 80 ans », *Horizons philosophiques*, vol. 5, n^o 2, 1997 (lire en ligne (https://www.meirieu.com/PATRIMOINE/Dewey_democratie.pdf))
3. Karl Popper (trad. de l'italien), *La leçon de ce siècle : entretien avec Giancarlo Bosetti*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, 145 p. (ISBN 2-909848-07-8, lire en ligne (<https://www.worldcat.org/title/societe-ouverte-et-ses-ennemis/oclc/299352395>)), page 102.
4. Karl Popper (trad. de l'allemand), *Toute vie est résolution de problèmes. Tome 2 : Réflexions sur l'histoire et la politique*, Arles, Actes Sud, 1998, 224 p. (ISBN 2-7427-1861-3, OCLC 41669389 (<https://worldcat.org/oclc/41669389&lang=fr>), lire en ligne (<https://www.worldcat.org/oclc/41669389>)), page 73.
5. Dupuis-Déri 2013
6. [vidéo] publication universitaire, *Démocratie : histoire d'un malentendu* (<https://www.youtube.com/watch?v=KVW5ogGDlts>) sur *YouTube*, entretien avec Francis Dupuis-Déri, 3 novembre 2013.
7. *De la démocratie en Amérique*, tome II, quatrième partie, chapitre VI.
8. (en) Human Security Report Project (<http://www.humansecuritycentre.org>).
9. (en) The Human Security Report (<http://www.humansecurityreport.info/index.php?option=content&task=view&id=134>).
10. (en) « Freedom in the World 2018 » (<https://freedomhouse.org/report/freedom-world/freedom-world-2018>), sur *freedomhouse.org* (consulté le 24 avril 2018).
11. *Chapitre 10 : La conférence consultative politique du peuple chinois et les huit partis démocratiques*, 2014 (lire en ligne (<https://www.cairn.info/le-systeme-politique-chinois--9782724615005-p-343.htm>)), p. 26.
12. Jean-Pierre Cabestan, *Le système politique chinois : un nouvel équilibre autoritaire*, Paris, Presses de Sciences po, 2014, 708 p. (ISBN 978-2-7246-1500-5 et 272461500X, OCLC 876397886 (<https://worldcat.org/oclc/876397886&lang=fr>), lire en ligne (<https://www.worldcat.org/oclc/876397886>)).
13. « Thucydide : livre II : Oraison funèbre prononcée par Périclès » (<http://remacle.org/bloodwolf/textes/thucyeloge.htm>), sur *remacle.org* (consulté le 24 janvier 2020).

14. « Citoyenneté et démocratie à Athènes (v^e-iv^e siècle av. J.-C.) » (<https://www.kartable.fr/ressources/histoire/cours/citoyennete-et-democratie-a-athenes-ve-ive-siecle-av-j-c/5512>), sur *kartable.fr* (consulté le 2 octobre 2019).
15. Adrien Sénecat, « Les deux visages d'Étienne Chouard, chantre du référendum d'initiative citoyenne » (https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/12/21/les-deux-visages-d-etienne-chouard-chantre-du-referendum-d-initiative-citoyenne_5400957_4355770.html), sur *Les Décodeurs, Le Monde*, 21 décembre 2018.
16. F. Dupuis-Déri, « L'esprit anti-démocratique des fondateurs de la « démocratie » moderne », revue AGONE, n° 22, septembre 1999, p. 95-113 ; consultable sur le site « les classiques des sciences sociales (http://classiques.uqac.ca/contemporains/dupuis_deris_francis/esprit_anti_democratique/esprit_anti_democratique.html) ». Voir aussi P. Rosanvallon « L'universalisme démocratique : histoire et problèmes (<http://www.laviedesidees.fr/L-universalisme-democratique.html>) », *La Vie des idées*, 17 décembre 2007. (ISSN 2105-3030 (<http://www.worldcat.org/issn/2105-3030&lang=fr>)).
17. Archives parlementaires de 1787 à 1860, page 594 [consulter sur le site de la bnf \(https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k495230/f662.image.r=Archives%20Parlementaires,%20tome%20VIII.langFR\)](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k495230/f662.image.r=Archives%20Parlementaires,%20tome%20VIII.langFR).
18. Site legifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnDocument?base=LEX&nod=1LX998404>).
19. Jacqueline de Romilly, *Problèmes de la démocratie grecque*, Paris, Hermann, collection Savoir, 1975, p. 9.
20. Xénophon, *Mémorables*, I, 2, 9.
21. Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, tome 1, livre III, chap. X.
22. Platon, *Les Lois*, livre VI, 759 b-c.
23. Gustave Glotz, *La Cité grecque*, Albin Michel, 1970, p. 223.
24. Édouard Will, *Le Monde grec et l'Orient*, tome I, Le v^e siècle (510-403), P.U.F., 1972, p. 100-101.
25. Gustave Glotz, *La Cité grecque*, Albin Michel, 1970, p. 220.
26. Gustave Glotz, *La Cité grecque*, Albin Michel, 1970, p. 222.
27. Jacqueline de Romilly, *Problèmes de la démocratie grecque*, Paris, Hermann, collection Savoir, 1975, p. 10.
28. Édouard Will, *Le Monde grec et l'Orient*, tome I, Le v^e siècle (510-403), P.U.F., 1972, p. 451.
29. Gustave Glotz, *La Cité grecque*, Albin Michel, 1970, p. 224.
30. Édouard Will, *Le Monde grec et l'Orient*, tome I, Le v^e siècle (510-403), P.U.F., 1972, p. 265.
31. Jacqueline de Romilly, *Problèmes de la démocratie grecque*, Paris, Hermann, collection Savoir, 1975, p. 11.
32. Gustave Glotz, *La Cité grecque*, Albin Michel, 1970, p. 219.
33. Platon, *La République*, VIII, 557 a. : « La démocratie advient quand les pauvres sont vainqueurs de leurs adversaires, qu'ils en tuent une partie et en exilent l'autre et qu'ils partagent à égalité entre le reste de la population l'administration et les charges, et les magistratures y sont le plus souvent attribuées par des tirages au sort. »
34. Aristote, *Politique*, livre IV, 9, 4, 1294 b 7-9.
35. Aristote, *Politique* VI, 2, 1317 b 17-21.
36. Montesquieu, *De l'esprit des lois* : « Le suffrage par le sort est de la nature de la démocratie. Le suffrage par le choix est de celle de l'aristocratie. Le sort est une façon d'élire qui n'afflige personne ; il laisse à chaque citoyen une espérance raisonnable de servir sa patrie. »
37. Jacques Rancière, *La haine de la démocratie*, La fabrique éditions, Mayenne, 2005.

38. Pierre Crétois, philosophe, Jean-Numa Ducange, historien, Mathilde Larrère, historienne, Stéphanie Roza, philosophe et Clément Sénéchal, politiste, « Une assemblée tirée au sort ? » (https://www.liberation.fr/france/2014/11/13/une-assemblee-tiree-au-sort_1142113/), *Libération*, 13 novembre 2014.
39. Manon Cornellier, « Colombie britannique. La démocratie mise à niveau par les citoyens » (<https://www.ledevoir.com/politique/canada/70598/colombie-britannique-la-democratie-mise-a-niveau-par-les-citoyens>), sur *www.ledevoir.com*, décembre 2004
40. Code de procédure pénale, Paragraphe 2 : De la formation du jury (https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=B7DFA563D33B1DE75DA59329827A6FD0.tplgfr34s_3?idSectionTA=LEGISCTA000006182900&cidTexte=LEGITEXT000006071154).
41. Existe-t-il différents types de référendum ? (<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/participation/voter/referendum/existe-t-il-differents-types-referendum.html>), *Vie-publique.fr*.
42. Michel Verpeaux, *Référendum local, consultations locales et Constitution*, A.J.D.A., 24 mars 2003, p. 540.
43. (en) Franz Ferdinand Schwarz (Graz), « Sabarcae » (https://dx.doi.org/10.1163/1574-9347_bnp_e1026260), in *Brill's New Pauly* (lire en ligne (<https://referenceworks.brillonline.com/entries/brill-s-new-pauly/sabarcae-e1026260?lang=fr>)).
44. (en) John Keane, *The Life and Death of Democracy*, London, Simon & Schuster, 2009, 992 p. (ISBN 978-0-7432-3192-3).
45. James Madison conçoit le Sénat comme chargé de protéger la minorité riche contre la majorité (« *[Landholders] ought to be so constituted as to protect the minority of the opulent against the majority. The senate, therefore, ought to be this body* »[wikiquote](https://en.wikiquote.org/wiki/James_Madison#Sourced) (https://en.wikiquote.org/wiki/James_Madison#Sourced)).
46. François Furet (dir.) et Ran Halévi (dir.), *Les Orateurs de la Révolution française*, t. I : Les Constituants, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 16 mai 1989, 1608 p. (ISBN 978-2-07-011163-3), p. 1025-1027.
47. « Ce que voulait vraiment dire Churchill avec son « La démocratie est le pire des systèmes... » » (<http://www.slate.fr/story/117949/churchill-democratie-valls>), sur <http://www.slate.fr>, 12 mai 2016 (consulté le 19 novembre 2019).
48. Thucydide, *La Guerre du Péloponnèse* [détail des éditions] [lire en ligne (<http://remacle.org/bloodwolf/historiens/thucydide/table.htm>)], Livre II, chap. XXXVII.
49. Jacqueline de Romilly, *Problèmes de la démocratie grecque*, Hermann, collection Savoir, 1975, p. 48-49.
50. Isocrate, *Aréopagitique*, 21-22 ; Nicoclès, 14.
51. Platon, *Gorgias*, 508 a ; *Les Lois*, 507 b-c ; *La République*, 558 c.
52. Aristote, *Politique*, Livre III, chap. IX, 1280 a 11-14.
53. Platon, *Les Lois*, Livre III, 693 d.
54. Platon, *Le Politique*, 303 a-b.
55. Jacqueline de Romilly, *Problèmes de la démocratie grecque*, Paris, Hermann, collection Savoir, 1975, p. 59 à 66.
56. Thomas Jefferson, cité par Giovanni Lobrano, dans l'article « République et démocratie anciennes avant et pendant la révolution », *Révolution et république, l'exception française*, Kimé, 1994, p. 56.

57. Emmanuel-Joseph Sieyès, *Quelques Idées de constitution, applicables à la ville de Paris en juillet 1789*, Versailles, 1789, p. 3 : « Dans la démocratie, les citoyens font eux-mêmes les lois, et nomment directement leurs officiers publics. Dans notre plan, les citoyens font, plus ou moins immédiatement, le choix de leurs députés à l'Assemblée législative ; la législation cesse donc d'être démocratique, et devient représentative »
Emmanuel-Joseph Sieyès, *Dire sur la question du veto royal*, Versailles, 7 septembre 1789, p. 14 : « Le concours immédiat est ce qui caractérise la véritable démocratie. Le concours médiat désigne le gouvernement représentatif. La différence entre ces deux systèmes politiques est énorme ».
58. « Le grand avantage des représentants, c'est qu'ils sont capables de discuter des affaires. Le peuple n'y est point du tout propre : ce qui forme un des grands inconvénients de la démocratie » (*De l'esprit des lois*, Livre XI, Chapitre 4, 1748).
59. Stendhal, *Vie de Napoléon*, ch. 34.
60. Aristote, *Politique*, IV, 2, 1289 b 4-11.
61. Jacqueline de Romilly, *Problèmes de la démocratie grecque*, Paris, Hermann, collection Savoir, 1975, p. 123.
62. Aristote, *Politique*, V, 5, 1304 b 20-21.
63. Aristote, *Politique*, IV, 4, 1292 a 32-33.
64. Aristote, *Politique*, IV, 4, 1291 b 30-34.
65. Voir aussi *Rhétorique*, 1366 a 4 : « Le but de la démocratie est la liberté ».
66. Aristote, *Politique*, IV, 9, 1294 b ; et aussi *Rhétorique*, 1365 b 31-32.
67. Aristote, *Politique*, VI, 2, 1317 b 22-25.
68. Aristote, *Politique*, III, 11, 1281 b 1-7.
69. Jacqueline de Romilly, *Problèmes de la démocratie grecque*, Paris, Hermann, collection Savoir, 1975, p. 171.
70. Aristote, *Politique*, III, 6, 1279 a 21.
71. Jacqueline de Romilly, *Problèmes de la démocratie grecque*, Paris, Hermann, collection Savoir, 1975, p. 171-173.
72. Aristote, *Politique*, V, 8, 1309 a 14-17.
73. Aristote, *Politique*, III, 12, 1282 b 16-18.
74. Aristote, *Politique*, VI, 5, 1320 a 33 - 1320 b 4.
75. « La polittie » (http://agora.qc.ca/documents/democratie--la_polittie_par_aristote), sur *Encyclopédie de l'Agora*, 1^{er} avril 2012.
76. Jacqueline de Romilly, *Problèmes de la démocratie grecque*, Paris, Hermann, collection Savoir, 1975, p. 189.
77. Aristote, *Politique*, V, 9, 1310 a 12-38 et VII, 13 et 14.
78. Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, « Introduction » :

« Fait providentiel, il en a les principaux caractères, il est universel, il est durable, il échappe chaque jour à la puissance humaine ; tous les événements comme tous les hommes servent à son développement. Serait-il sage de croire qu'un mouvement social qui vient de si loin pourra être suspendu par les efforts d'une génération ? Pense-t-on qu'après avoir détruit la féodalité et vaincu les rois la démocratie reculera devant les bourgeois et les riches ? S'arrêtera-t-elle maintenant qu'elle est devenue si forte et ses adversaires si faibles ? »

79. Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, vol. 1, Paris, Flammarion, 1981 (1^{re} éd. 1835) (lire en ligne (<http://editions.flammarion.com/Catalogue/gf/philosophie/de-la-democratie-en-amerique-1>)), p. 230 :

« Les démocraties sont naturellement portées à concentrer toute la force sociale dans les mains du corps législatif. Celui-ci étant le pouvoir qui émane le plus directement du peuple, est aussi celui qui participe le plus de sa toute-puissance. On remarque donc en lui une tendance habituelle qui le porte à réunir toute espèce d'autorité dans son sein. Cette concentration des pouvoirs, en même temps qu'elle nuit singulièrement à la bonne conduite des affaires, fonde « le despotisme de la majorité ». »

80. Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, vol. 1, Paris, Flammarion, 1981 (1^{re} éd. 1835) (lire en ligne (<http://editions.flammarion.com/Catalogue/gf/philosophie/de-la-democratie-en-amerique-1>)), p. 349 :

« Qu'est-ce donc qu'une majorité prise collectivement, sinon un individu qui a des opinions et le plus souvent des intérêts contraires à un autre individu qu'on nomme la minorité ? Or, si vous admettez qu'un homme revêtu de la toute-puissance peut en abuser contre ses adversaires, pourquoi n'admettez-vous pas la même chose pour une majorité ? Les hommes en se réunissant, ont-ils changé de caractère ? Sont-ils devenus plus patients dans les obstacles en devenant plus forts ? Pour moi, je ne saurais le croire ; et le pouvoir de tout faire, que je refuse à un seul de mes semblables, je ne l'accorderai jamais à plusieurs »

81. Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, vol. 2 (lire en ligne (http://www.ac-grenoble.fr/PhiloSophie/wp-content/uploads/ebooks/tocqueville_amerique2.pdf)), quatrième partie, chap. VII : Suite des chapitres précédents.
82. Karl Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, Seuil, Paris, 1979, tome I, chap. 7, p. 104-107.
83. Karl Popper, *La leçon de ce siècle*, Anatolia, 1993, p. 108.
84. Castoriadis considère les régimes communistes de l'est comme appartenant à une forme particulière du capitalisme : le capitalisme d'État (ou centralisé).
85. « L'essentiel, à mes yeux, est que la démocratie s'institue et se maintient dans la dissolution des repères de la certitude. Elle inaugure une histoire dans laquelle les hommes font l'épreuve d'une indétermination dernière, quant au fondement du Pouvoir, de la Loi et du Savoir, et au fondement de la relation de l'un avec l'autre, sur tous les registres de la vie sociale (partout où la division s'énonçait autrefois, notamment la division entre les détenteurs de l'autorité et ceux qui leur étaient assujettis, en fonction de croyances en une nature des choses ou en un principe surnaturel) », Claude Lefort, *Essais sur le politique*, Paris, éd. Seuil, coll. « Point ».
86. Entretien avec C. Lefort, réalisé par Philosophie magazine, paru le 1^{er} mai 2009, dans le n° 29. Consultable en ligne (<http://www.philomag.com/article,entretien,claudelafort-la-democratie-est-le-seul-regime-qui-assume-la-division,916.php>).
87. Paul Ricœur et Joël Roman, *L'idéologie et l'utopie*, Éditions du Seuil, 1997 (ISBN 2-02-021796-1 et 978-2-02-021796-5, OCLC 416458196 (<https://worldcat.org/oclc/416458196&lang=fr>), lire en ligne (<https://www.worldcat.org/oclc/416458196>)).
88. Paul Ricœur - *Du texte à l'action*, p. 404, Éditions du Seuil, 1986.
89. Paul Ricœur - *Soi-même comme un autre*, in *Lectures 1 : Autour du politique*, p. 166, Éditions du Seuil, 1991.

90. Karl Marx, la question juive.
91. Lénine, *Lénine*, Moscou, Éditions en langues étrangères, 1947, p. 430.
92. Jacques Ellul, *Le Système technicien*, 1977, Calmann Lévy 3^e édition, Le Cherche Midi, 2012.
93. Jacques Ellul, *L'illusion politique*, 1965. 3^e édition, La Table Ronde, 2004, p. 218-219.
94. Noam Chomsky, *Comprendre le pouvoir : tome I*, Aden, 2005, p. 68.
95. *La Fabrique de l'Opinion publique - La Politique économique des médias américains*, par Noam Chomsky et Edward S. Herman, traduction Guy Ducornet, éditions Le Serpent à plumes (2003).
96. Claire Moucharafieh, *Ebauche pour la construction d'un art de la paix : penser la paix comme stratégie*, ECLM, 1996 (lire en ligne (https://books.google.ch/books?id=Pb3_WI4-3sYC)), « Prévention des conflits : Le contrôle démocratique de l'information »
97. « Les dernières années de la démocratie en Europe » (<https://www.centurienews.com/single-post/2017/06/13/Les-derni%C3%A8res-ann%C3%A9es-de-la-d%C3%A9mocratie-en-Europe->), sur *Blog de Laurent Ozon*, juin 2017 (consulté le 21 septembre 2017)
98. Miroslav Nincic, « Information Warfare and Democratic Accountability », *Contemporary Security Policy*, vol. 24, n^o 1, 1^{er} avril 2003, p. 140–160 (ISSN 1352-3260 (<https://www.worldcat.org/issn/1352-3260&lang=fr>), DOI 10.1080/13523260312331271849 (<https://dx.doi.org/10.1080/13523260312331271849>), lire en ligne (<https://dx.doi.org/10.1080/13523260312331271849>), consulté le 21 septembre 2017)
99. Benjamin Constant, *Principes de politique*, Édition Guillaumin, édition 1872, p. 9.
100. Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, tome 1, partie 2, chapitre 7 ; Pléiade, Gallimard, 1992, p. 287.
101. John Stuart Mill, *De la liberté*, trad. Charles Dupont-White, 1860, p. 7.
102. Friedrich Hayek, *La Constitution de la liberté*, Litec, 1994 (ISBN 978-2-7111-2410-7).
103. Commission européenne, *Communication de la Commission au conseil, au Parlement européen, au comité économique et social et au Comité des régions sur une stratégie d'information et de communication pour l'Union Européenne*, 2000 (lire en ligne (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2002:0350:FIN:FR:PDF>)), p. 6
104. Eli Pariser, *The Filter Bubble: What the Internet Is Hiding from You*, London, Penguin Press, 2011.
105. voir Cottave et Neuschwander (2005) p. 10-12.
106. Fabrice Flipo, *Le développement durable est-il l'avenir de la démocratie ? [PDF]* (<http://fabric.e.flipo.free.fr/Publications/2005/Flipo%20MAUSS%20Quel%20avenir%20pour%20la%20d%C3%A9mocratie.pdf>), article paru dans la revue du MAUSS, décembre 2005, p. 294-313.
107. Cynthia Fleury, *La fin du courage : la reconquête d'une vertu démocratique*, Fayard, 2010.
108. *Pèlerin*, « Père Matthieu Rougé : « Le courage en politique, c'est de rester fidèle à ce que l'on croit juste » », lire en ligne (<http://www.pelerin.com/L-actualite-autrement/Archives/Pere-Matthieu-Rouge-Le-courage-en-politique-c-est-de-rester-fidele-a-ce-que-l-on-croit-juste>).

Voir aussi

Articles connexes

- | | | | |
|--|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Campagne électorale</u> ▪ <u>Cyberdémocratie</u> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Déesse de la Démocratie</u> ▪ <u>Démocratie athénienne</u> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Démocratie directe</u> ▪ <u>Démocratie locale</u> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Démocratie participative</u> ▪ <u>Démocratie représentative</u> |
|--|--|---|---|

- [Démocratisation](#)
- [Histoire de la démocratie](#)
- [Initiative populaire](#)
- [Indice de démocratie](#)
- [Marketing politique](#)
- [Mandat impératif](#)
- [Mandat représentatif](#)
- [Parti politique](#)
- [Participatie](#)
- [Personnalité politique](#)
- [Politique](#)
- [Politique spectacle](#)
- [Post-démocratie](#)
- [Principe démocratique](#)
- [Realpolitik](#)
- [Régime politique](#)
- [Rhétorique politique](#)
- [Société civile](#)
- [Suffrage universel](#)
- [Système électoral](#)
- [Théorème d'impossibilité d'Arrow](#)
- [Tirage au sort en politique](#)
- [Totalitarisme inversé](#)

Bibliographie

Classique

- John Locke, *Traité du gouvernement civil*, 1690
- Montesquieu, *De l'esprit des lois*, 1748
- Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, 1762
- Benjamin Constant, *Principes de politique*, 1806
- Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, 1835-1840

Contemporaine

- Bruno Bernardi (textes choisis et présentés), *La démocratie*, Paris, GF Flammarion, coll. « Corpus », 1999 (réimpr. 2012), 255 p. (OCLC 40959236 (<https://worldcat.org/oclc/40959236&lang=fr>), notice BnF n° FRBNF37009611 (<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb37009611t.public>), présentation en ligne (<http://editions.flammarion.com/Catalogue/gf-corpus/la-democratie>))
- Dominique Bourg et Kerry Whiteside, *Vers une démocratie écologique le citoyen, le savant et le politique*, Paris, Seuil, coll. « République des idées. », 2010, 103 p. (ISBN 978-2-02-102298-8 et 2-021-02298-6)
- Yvan Blot, *La démocratie directe : une chance pour la France*, Paris, Economica, 2012, 217 p. (ISBN 978-2-7178-6125-9, notice BnF n° FRBNF42589815 (<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42589815p.public>))
- Martin Breaugh et Miguel Abensour (dir.), *L'expérience plébéienne les pratiques politiques de la plèbe entre révolution et démocratie* (Thèse de doctorat : Science politique : philosophie politique : Paris 7), s.n., 2005, 2 v. (614 p.) (OCLC 708291787 (<https://worldcat.org/oclc/708291787&lang=fr>))
- Luciano Canfora (trad. Denise Fourgous), *La Démocratie comme violence*, Paris, Éd. Desjonquères, coll. « Bon sens. », 1989 (ISBN 978-2-904227-39-4, OCLC 21979695 (<https://worldcat.org/oclc/21979695&lang=fr>))
- Luciano Canfora (trad. Pierre-Emmanuel Dauzat), *L'imposture démocratique : du procès de Socrate à l'élection de G.W. Bush* [« Critica della retorica democratica »], Paris, Flammarion, 2003 (ISBN 978-2-08-210118-9, notice BnF n° FRBNF38987722 (<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb38987722m.public>), présentation en ligne (<http://editions.flammarion.com/Catalogue/hors-collection/essais/l-imposture-democratique>))
- Luciano Canfora (trad. Colao et Paule Itoli), *Démocratie : histoire d'une idéologie* [« Democrazia. Storia di un'idologia »], Paris, Seuil, coll. « Faire l'Europe », 2006, 482 p.

(ISBN 978-2-02-018340-6, notice BnF

n° FRBNF40187737 (<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb401877378.public>))

- **Luciano Canfora** (trad. Dominique Vittoz), *Exporter la liberté : échec d'un mythe*, Paris, Éd. Desjonquères, 2014 (ISBN 978-2-84321-474-5, OCLC 932069848 (<https://worldcat.org/oclc/932069848&lang=fr>), présentation en ligne (http://www.editions-desjonqueres.com/index.php?module=livre&id=184&collection_id=3))
- **Luciano Canfora** (trad. de l'italien par Gérard Marino), *La nature du pouvoir* [« La natura del potere »], Paris, Les Belles lettres, coll. « Goût des idées » (n° 3), 2010, 94 p. (ISBN 978-2-251-20005-7, notice BnF n° FRBNF42266045 (<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42266045r.public>), présentation en ligne (<http://www.lesbelleslettres.com/livre/?GCOI=22510100754020%20Belles%20Lettres>))
- **Guillaume Cazeaux**, *Odysée 2.0 la démocratie dans la civilisation numérique*, Paris, Armand Colin, coll. « Émergences », 2013, 316 p. (ISBN 978-2-200-28948-5, notice BnF n° FRBNF43849412 (<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb43849412c.public>), présentation en ligne (<http://www.armand-colin.com/odyssee-20-9782200289485%20Armand%20Colin>)).
- **Jean Cottave** et **Claude Neuschwander**, *La démocratie durable : L'utopie au quotidien*, F-84240 La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, coll. « Monde en cours », 2005, 160 p. (ISBN 2-7526-0147-6)
- **Arnaud Coutant**, *Une critique républicaine de la démocratie libérale : « De la démocratie en Amérique » d'Alexis de Tocqueville : étude*, Paris, Mare & Martin, coll. « Droit & science politique » (n° 1), 2007, 561 p. (ISBN 978-2-84934-043-1, notice BnF n° FRBNF41162117 (<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb41162117h.public>))
- **Robert Dahl**, *Qui Gouverne ?*, 1961
- **Francis Dupuis-Déri**, *Démocratie : Histoire politique d'un mot aux États-Unis et en France*, Québec, Éditions du Griffon, coll. « Humaines », 2013, 450 p. (ISBN 978-2-89596-090-4).
- **Francis Dupuis-Déri**, *La peur du peuple : Agoraphobie et agoraphilie politiques*, Québec, Éditions du Griffon, coll. « Humaines », 2016, 458 p. (ISBN 978-2-89596-222-9)
- **Cynthia Fleury**, *Les pathologies de la Démocratie*, 2009
- **Jakob Thörnqvist** (trad. Paul Wrennel), *Vers une démocratie générale, une démocratie inclusive, économique, sociologique et sociale* [« Towards an inclusive democracy »], Paris, Éditions du Seuil, coll. « Économie humaine », 2002, 244 p. (ISBN 978-2-02-052846-7, OCLC 52236883 (<https://worldcat.org/oclc/52236883&lang=fr>), notice BnF n° FRBNF38905518 (<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb38905518p.public>))
- **Francis Fukuyama**, *La fin de l'histoire et le dernier homme* [« The end of history and the last man »], Paris, Flammarion, 1992, 452 p. (ISBN 978-2-08-211548-3, notice BnF n° FRBNF36655314 (<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb366553140.public>), lire en ligne (<http://editions.flammarion.com/Catalogue/hors-collection/histoire/la-fin-de-lhistoire-et-le-dernier-homme>))
- **Alain Garigou**, *Histoire sociale du suffrage universel en France, 1848-2000*, Paris, Éd. du Seuil, coll. « Points, histoire (codés) », 2002, 366 p. (ISBN 978-2-02-051082-0, notice BnF n° FRBNF38809989 (<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb388099893.public>))
- **Marcel Gauchet**, *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, coll. « Tel » (n° 317), 2002, 385 p. (ISBN 978-2-07-076387-0, notice BnF n° FRBNF38809973 (<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb38809973q.public>))
- **Samuel Hayat**, *Démocratie*, Paris, Anamosa, coll. « Le mot est faible », 2020, 96 p. (ISBN 979-1-09-577285-9)
- **Hans Kelsen** (trad. Charles Eisenmann, préf. Philippe Raynaud), *La Démocratie : sa nature, sa valeur*, Paris, Dalloz, coll. « Bibliothèque Dalloz », 2004, 121 p. (ISBN 978-2-247-04268-5, OCLC 300262602 (<https://worldcat.org/oclc/300262602&lang=fr>))
- **Claude Lefort**, *L'invention démocratique : Les limites de la domination totalitaire*, Paris, Fayard, 1981, 331 p. (ISBN 978-2-213-01010-6 et 2-213-01010-2,

La dernière modification de cette page a été faite le 4 juin 2021 à 13:49.

Droit d'auteur : les textes sont disponibles sous licence Creative Commons attribution, partage dans les mêmes conditions ; d'autres conditions peuvent s'appliquer. Voyez les conditions d'utilisation pour plus de détails, ainsi que les crédits graphiques. En cas de réutilisation des textes de cette page, voyez comment citer les auteurs et mentionner la licence.

Wikipédia est une encyclopédie libre et ouverte à tous. Pour en savoir plus sur notre organisation, nous avons écrit un paragraphe sur notre modèle de gouvernance et de gestion.

Politique de confidentialité

À propos de Wikipédia

Avertissements

Contact

Développeurs

Statistiques

Documentation sur les outils

OCLC 163450178 (<https://worldcat.org/oclc/163450178&lang=fr>)

- **Albert Ogien** et **Sandra Laugier**, *Pourquoi désobéir en démocratie*, Paris, Éd. la Découverte, coll. « Textes à l'appui. Série Philosophie pratique », 2010, 211 p. (ISBN 978-2-7071-6540-4, notice BnF n° FRBNF42271688 (<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42271688p.public>), présentation en ligne (http://www.editionsladecouverte.fr/catalogue/index-Pourquoi_desobeir_en_democratie_-9782707165404.html))
- **Bernard Manin**, *Principes du gouvernement représentatif* (1^{re} éd. 1995) [détail des éditions] (présentation en ligne (http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1995_num_45_6_403597)).
- **Jacques Rancière**, *La haine de la démocratie*, Paris, La fabrique éditions, 2005, 106 p. (ISBN 978-2-913372-48-1, notice BnF n° FRBNF40134684 (<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb40134684r.public>))
- **Dominique Reynié**, *Le triomphe de l'opinion publique : l'espace public français du xvi^e au xx^e siècle*, Paris, O. Jacob, 1998, 357 p. (ISBN 978-2-7381-0465-6, notice BnF n° FRBNF36702325 (<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb367023252.public>), lire en ligne (<http://www.worldcat.org/title/triomphe-de-lopinion-publique-lespace-public-francais-du-xvie-au-xxe-siecle/oclc/300137712/viewport>))
- **Pierre Rosanvallon**, *La démocratie inachevée : histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 2000, 440 p. (ISBN 978-2-07-075937-8, notice BnF n° FRBNF37194415 (<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb37194415g.public>))
- **Pierre Roussel**, *Les démocraties en danger : comment sera le monde de demain*, Paris, First éditions, 2014, 379 p. (ISBN 978-2-7540-5697-7, notice BnF n° FRBNF44223902 (<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb44223902p.public>))
- **Pierre Vidal-Naquet**, *Les Grecs, les historiens, la démocratie : le grand écart*, Paris, La Découverte, coll. « Histoire classique », 2000, 284 p. (ISBN 978-2-7071-3305-2, notice BnF n° FRBNF37193929 (<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb371939299.public>))
- **Elisabeth Weissman**, *La désobéissance éthique enquête sur la résistance dans les services publics*, Paris, Stock, coll. « Les documents », 2010, 355 p. (ISBN 978-2-234-06349-5, notice BnF n° FRBNF42175110 (<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb421751105.public>))
- **Howard Zinn** (trad. de l'anglais par Frédéric Cotton, préf. Jean-Luc Chappey), *Désobéissance civile et démocratie : sur la justice et la guerre*, Marseille, Agone, 2010, 550 p. (ISBN 978-2-7489-0120-7, OCLC 690629993 (<https://worldcat.org/oclc/690629993&lang=fr>), présentation en ligne (<http://atheles.org/agone/elements/desobeissancecivileetdemocratie/>))

Liens externes

- L'esprit antidémocratique des fondateurs de la « démocratie » moderne (1999) (http://classiques.uqac.ca/contemporains/du_puis_deris_francis/esprit_anti_democratique/esprit_anti_democratique_texte.html) Francis Dupuis-Déri.
- « **Démocratie** » (https://fr.encyclopedia.msn.com/dictionary_2016001886/d%C3%A9mocratie.html) (Archive (https://web.archive.org/web/*/http://fr.encyclopedia.msn.com/dictionary_2016001886/d%C3%A9mocratie.html) • Wikiwix (http://archive.wikiwix.com/cache/?url=http://fr.encyclopedia.msn.com/dictionary_2016001886/d%C3%A9mocratie.html) • Archive.is (https://archive.is/http://fr.encyclopedia.msn.com/dictionary_2016001886/d%C3%A9mocratie.html) • Google (https://www.google.fr/search?q=cache:http://fr.encyclopedia.msn.com/dictionary_2016001886/d%C3%A9mocratie.html) • Que faire ?), sur *l'encyclopédie Encarta*

Sur les autres projets Wikimedia :

démocratie, sur le Wiktionnaire

Démocratie, sur Wikiquote

- [Démocratie sur l'encyclopédie de l'Agora \(http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Democratie\)](http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Democratie)
 - [Réinventer la démocratie \(http://www.repid.com/Reinventer-la-democratie.html\)](http://www.repid.com/Reinventer-la-democratie.html), supplément du journal *Le Monde* n^o 19987 du 29 avril 2009 ([PDF])
-
-

Ce document provient de « <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Démocratie&oldid=184638830> ».